

EDUCATION  
2030

# Éducation 2030

## Déclaration d'Incheon

et

### *Cadre d'action*

*Vers une éducation inclusive et  
équitable de qualité et un  
apprentissage tout au long de la  
vie pour tous*

*(Projet final pour adoption)*





# **Éducation 2030**

## Déclaration d'Incheon

Vers une éducation inclusive et équitable  
de qualité et un apprentissage  
tout au long de la vie pour tous

L'UNESCO, conjointement avec l'UNICEF, la Banque mondiale, l'UNFPA, le PNUD, ONU Femmes et l'UNHCR, a organisé le Forum mondial sur l'éducation 2015 à Incheon, République de Corée, du 19 au 22 mai 2015, manifestation accueillie par la République de Corée. Plus de 1600 participants de 160 pays, dont 120 ministres, chefs et membres de délégations, chefs d'agences et hauts responsables d'organisations multilatérales et bilatérales ainsi que représentants de la société civile, de la profession enseignante, des jeunes et du secteur privé ont adopté la Déclaration d'Incheon pour l'Éducation 2030, qui définit une nouvelle vision de l'éducation pour les 15 prochaines années.

## Préambule

1. Nous, ministres, chefs et membres de délégations, chefs d'institutions et hauts responsables d'organisations multilatérales et bilatérales, représentants de la société civile, de la profession enseignante, des jeunes et du secteur privé, nous sommes réunis en mai 2015 à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO, à Incheon, en République de Corée, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation 2015 (WEF 2015). Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République de Corée d'avoir accueilli cette importante manifestation, ainsi que l'UNICEF, la Banque mondiale, l'UNFPA, le PNUD, ONU Femmes et l'UNHCR, co-organisateurs de cette réunion, pour leurs contributions. Nous exprimons également nos sincères remerciements à l'UNESCO, qui a pris l'initiative et la direction de l'organisation de cet événement majeur pour l'Éducation 2030.
2. En cette occasion historique, nous réaffirmons la vision qui est celle du mouvement mondial en faveur de l'éducation pour tous, lancé en 1990 à Jomtien et renouvelé à Dakar en 2000, qui représente l'engagement le plus important pris dans le domaine de l'éducation au cours des dernières décennies, et qui contribue à la réalisation de progrès considérables en matière d'éducation. Nous réaffirmons également la vision et la volonté politique reflétées dans de nombreux traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, qui consacrent le droit à l'éducation et ses liens réciproques avec d'autres droits fondamentaux. Nous prenons acte des efforts déployés, mais nous constatons néanmoins avec une vive préoccupation que nous sommes loin d'avoir atteint l'éducation pour tous.
3. Nous rappelons l'Accord de Mascate, issu de vastes consultations et adopté lors de la Réunion mondiale sur l'éducation pour tous (EPT) 2014, qui a permis de guider avec succès la formulation des cibles proposées en matière d'éducation par le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (ODD). En outre, nous rappelons les résultats des conférences ministérielles régionales sur l'éducation post-2015, et prenons note des conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 ainsi que des rapports de synthèse régionaux sur l'EPT. Nous sommes conscients de l'importante contribution de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, ainsi que du rôle des gouvernements et des organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, pour mobiliser l'engagement politique en faveur de l'éducation.
4. Ayant dressé le bilan des progrès accomplis depuis 2000 en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation, ainsi que des enseignements tirés, et ayant examiné les défis qui subsistent, et délibéré sur l'agenda l'Éducation 2030 qui est proposé et sur le Cadre d'action, ainsi que sur les priorités et les stratégies futures pour sa réalisation, nous adoptons la présente Déclaration.

## Vers 2030: une nouvelle vision de l'éducation

5. Reconnaissant le rôle important de l'éducation en tant que vecteur principal du développement et de la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD) proposés, notre vision est de transformer la vie grâce à l'éducation. Conscients de l'urgence, nous nous engageons en faveur d'un agenda pour l'éducation unique et renouvelé qui soit holistique, ambitieux et mobilisateur, qui ne laisse personne de côté. Cette nouvelle vision trouve sa pleine expression dans l'ODD 4 proposé, « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** », \* et dans les cibles

\* La traduction en français de l'Objectif de développement durable 4 correspond à celle du document de l'Assemblée générale des Nations Unies 'Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030' A/RES/70/1 (21 Octobre 2015). La version française diffère de l'original en anglais. La traduction conforme est : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

correspondantes. Transformatrice et universelle, elle permet de s'atteler au « chantier inachevé » de l'agenda de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation, en relevant les défis de l'éducation aux niveaux mondial et national. Elle est inspirée par une vision humaniste de l'éducation et du développement fondée sur les droits de l'homme et la dignité, la justice sociale, l'inclusion, la protection, la diversité culturelle, linguistique et ethnique, ainsi que sur une responsabilité et une redevabilité partagées. Nous réaffirmons que l'éducation est un bien public, un droit humain fondamental et un préalable à l'exercice d'autres droits. Elle est essentielle à la paix, à la tolérance, à l'épanouissement de chacun et au développement durable. Nous reconnaissons que l'éducation est un facteur clé pour parvenir au plein emploi et éliminer la pauvreté. Nous concentrerons nos efforts sur l'accès, l'équité, l'inclusion, la qualité et les résultats de l'apprentissage, dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

6. Encouragés par les progrès considérables que nous avons réalisés dans l'élargissement de l'**accès** à l'éducation au cours des 15 dernières années, nous assurerons 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable, financé sur fonds publics, dont au moins 9 années obligatoires, débouchant sur des acquis pertinents. Nous encourageons également la mise en place d'au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire, et recommandons que tous les enfants aient accès à des services de développement, d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité. En outre, nous nous engageons à offrir des possibilités pertinentes d'éducation et de formation aux très nombreux enfants et adolescents non scolarisés qui requièrent une action immédiate, ciblée et suivie, afin que tous puissent aller à l'école et apprendre.
7. **L'inclusion et l'équité**, dans l'éducation et à travers elle, constituent la pierre angulaire d'un agenda pour l'éducation transformateur. C'est pourquoi nous nous engageons à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation, ainsi que contre les disparités et les inégalités en matière d'accès, de participation et de résultats de l'apprentissage. Aucune cible relative à l'éducation ne saurait être considérée comme atteinte tant qu'elle ne l'est pas par tous. Nous prenons donc l'engagement d'apporter les changements nécessaires aux politiques éducatives et d'axer nos efforts sur les plus défavorisés, en particulier les personnes en situation de handicap, afin que nul ne soit laissé pour compte.
8. Nous reconnaissons l'importance de **l'égalité des genres** dans la réalisation du droit à l'éducation pour tous. Par conséquent, nous prenons l'engagement de soutenir les politiques, la planification et les environnements d'apprentissage attentifs au genre, d'intégrer les questions de genre dans la formation des enseignants et dans les programmes d'enseignement, ainsi que d'éliminer les discriminations et la violence fondées sur le genre à l'école.
9. Nous nous engageons en faveur d'une éducation de **qualité** et d'une amélioration des acquis de l'apprentissage, ce qui nécessite de renforcer les ressources, les processus et l'évaluation des résultats, ainsi que de mettre en place des mécanismes pour mesurer les progrès. Nous ferons en sorte que les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, qu'ils soient recrutés de manière adéquate, qu'ils reçoivent une formation et des qualifications professionnelles satisfaisantes, et qu'ils soient motivés et soutenus au sein de systèmes gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes. Une éducation de qualité favorise la créativité et les connaissances, et garantit l'acquisition des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que des compétences en matière d'analyse et de résolution de problèmes, et d'autres aptitudes cognitives, interpersonnelles et sociales de haut niveau. Elle développe également les compétences, les valeurs et les attitudes qui permettent aux citoyens de mener une vie saine et épanouissante, de prendre des décisions éclairées et de relever les défis locaux et mondiaux, grâce à l'éducation en vue du développement durable (EDD) et à l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). À cet égard, nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'EDD qui a été lancé lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD tenue à Aichi-Nagoya en 2014. Nous soulignons également

l'importance de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme en vue de la réalisation du programme de développement durable pour l'après-2015.

10. Nous nous engageons à promouvoir des **possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** de qualité pour tous, dans tous les contextes et à tous les niveaux de l'éducation, ce qui implique un accès équitable et élargi à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec une attention particulière portée à l'assurance qualité. En outre, il importe de mettre en place des parcours d'apprentissage souples, ainsi que la reconnaissance, la validation et l'accréditation des connaissances, des aptitudes et des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle. Nous nous engageons, par ailleurs, à faire en sorte que tous les jeunes et tous les adultes, en particulier les filles et les femmes, atteignent un niveau pertinent et reconnu de maîtrise fonctionnelle de la lecture, de l'écriture et du calcul, et acquièrent des compétences nécessaires à la vie courante, et que des possibilités d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes leur soient offertes. Nous prenons enfin l'engagement de renforcer la science, la technologie et l'innovation. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être mises à profit pour renforcer les systèmes éducatifs, la diffusion du savoir, l'accès à l'information, ainsi que l'efficacité et la qualité de l'apprentissage, et pour assurer une offre de services plus performante.
11. Par ailleurs, nous constatons avec une vive préoccupation qu'aujourd'hui, une part importante de la population non scolarisée à travers le monde vit dans des zones touchées par des conflits, et que les crises, la violence et les attaques contre les institutions éducatives, ainsi que les catastrophes naturelles et les pandémies, continuent de perturber l'éducation et le développement à l'échelle mondiale. Nous nous engageons à concevoir des systèmes éducatifs plus inclusifs, réactifs et résilients, afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes qui sont confrontés à ces situations, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés. Nous soulignons la nécessité pour l'éducation d'être dispensée dans des environnements sains, accueillants et sûrs, exempts de toute violence. Nous recommandons de mener une action appropriée face aux crises, de l'intervention d'urgence jusqu'au relèvement et à la reconstruction, de mieux coordonner les réponses nationales, régionales et mondiales, ainsi que de développer les capacités en matière de réduction et d'atténuation globales des risques, afin que l'éducation continue d'être assurée pendant les situations de conflit, d'urgence et de post-conflit, et dans les premiers temps du relèvement.

## Mise en œuvre de notre agenda commun

12. Nous réaffirmons que la responsabilité première de la bonne mise en œuvre de cet agenda incombe aux gouvernements. Nous sommes résolus à mettre en place les cadres juridiques et politiques qui favorisent la responsabilité et la transparence, ainsi qu'une gouvernance participative et des partenariats coordonnés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et à défendre le droit à la participation de toutes les parties prenantes.
13. Nous appelons à instaurer une collaboration, une coopération, une coordination et un suivi solides, aux niveaux mondial et régional, en vue de la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation, fondés sur la collecte, l'analyse et la communication de données au niveau des pays, dans le cadre d'entités, de stratégies et de mécanismes régionaux.
14. Nous reconnaissons que le succès de l'agenda l'Éducation 2030 exige des politiques et une planification rigoureuses, ainsi que des modalités de mise en œuvre efficaces. Il est également évident que l'ambition reflétée dans l'ODD 4 proposé ne pourra être réalisée sans une augmentation importante et bien ciblée du financement, notamment dans les pays les plus

éloignés de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux. Nous sommes donc déterminés à accroître les dépenses publiques en faveur de l'éducation, selon la situation des pays, et nous préconisons l'adhésion aux critères/indicateurs de référence internationaux et régionaux selon lesquels il convient de consacrer à l'éducation au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou au moins 15 à 20% du total des dépenses publiques.

- 15.** Notant l'importance de la coopération pour le développement en complément des investissements des gouvernements, nous demandons aux pays développés, aux bailleurs traditionnels et émergents, aux pays à revenu intermédiaire et aux mécanismes de financement internationaux d'accroître le financement en faveur de l'éducation, et de soutenir la mise en œuvre de l'agenda selon les besoins et les priorités des pays. Nous considérons qu'il est primordial d'honorer tous les engagements concernant l'aide publique au développement (APD), notamment celui que de nombreux pays développés ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Conformément à ces engagements, nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'attacher plus concrètement à atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD en faveur des pays en développement. Nous prenons également l'engagement d'accroître notre soutien en faveur des pays les moins avancés. En outre, nous considérons qu'il importe de débloquer toutes les ressources possibles pour soutenir le droit à l'éducation. Nous recommandons d'améliorer l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure coordination et à une plus grande harmonisation, ainsi que d'accorder en priorité le financement et l'aide aux sous-secteurs négligés et aux pays à faible revenu. Nous recommandons également d'accroître de manière significative le soutien en faveur de l'éducation en cas de crise humanitaire prolongée. Nous accueillons favorablement la tenue du Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement (juillet 2015) et appelons la Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba) à soutenir l'ODD 4 proposé.
- 16.** Nous appelons les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015, en particulier l'UNESCO, ainsi que tous les partenaires, à aider individuellement et collectivement les différents pays à mettre en œuvre l'agenda l'Éducation 2030, en fournissant des avis techniques, en développant les capacités nationales et en apportant un soutien financier, en fonction de leur mandat et de leurs avantages comparatifs respectifs, tout en mettant à profit leur complémentarité. À cette fin, nous confions à l'UNESCO la tâche de mettre en place un mécanisme de coordination mondial approprié, en consultation avec les États membres, les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015, et d'autres partenaires. Considérant que le Partenariat mondial pour l'éducation constitue un pôle de financement multipartite de l'éducation à l'appui de la mise en œuvre de l'agenda, selon les besoins et les priorités des pays, nous recommandons qu'il fasse partie de ce futur mécanisme de coordination mondial.
- 17.** Nous prions également l'UNESCO, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, de continuer à jouer le rôle qui lui incombe, en vertu de son mandat, à savoir conduire et coordonner l'agenda l'Éducation 2030, notamment en plaidant pour la poursuite de l'engagement politique, en facilitant le dialogue sur les politiques, le partage des connaissances et l'action normative, en suivant les progrès vers la réalisation des cibles de l'éducation, en réunissant les parties prenantes mondiales, régionales et nationales afin d'orienter la mise en œuvre de l'agenda, et en faisant office de point focal pour l'éducation au sein de l'architecture globale de coordination des Objectifs de développement durable (ODD).
- 18.** Nous décidons de mettre en place des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation complets afin de produire des données factuelles solides pour guider la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs, et de garantir la redevabilité. En outre, nous prions les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015 et leurs partenaires de soutenir le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de données au niveau national. Les pays devraient s'employer à améliorer la qualité et les



niveaux de ventilation des données, ainsi qu'à les communiquer en temps utile à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Nous demandons également que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous soit maintenu sous la forme d'un Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEMR) indépendant, hébergé et publié par l'UNESCO, en tant que moyen d'assurer le suivi et de rendre compte de l'ODD 4 proposé, ainsi que des aspects relatifs à l'éducation dans les autres ODD proposés, dans le cadre du mécanisme qui sera mis en place pour suivre et examiner la réalisation des ODD proposés.

- 19.** Nous avons débattu et sommes convenus des composantes essentielles du Cadre d'action Éducation 2030. Compte tenu des résultats du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, septembre 2015), ainsi que de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015), une version finale du cadre d'action sera présentée pour adoption et lancée lors d'une réunion spéciale de haut niveau organisée en marge de la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2015. Nous sommes pleinement résolu à mettre en œuvre ce cadre d'action, une fois adopté, afin qu'il guide et inspire les différents pays et partenaires dans la réalisation de notre agenda.
- 20.** Forte de l'héritage de Jomtien et de Dakar, la présente Déclaration d'Incheon constitue l'engagement historique que nous tous prenons de transformer la vie grâce à une nouvelle vision de l'éducation, ainsi qu'à des initiatives audacieuses et novatrices, pour atteindre notre objectif ambitieux d'ici à 2030.

Incheon, République de Corée

21 mai 2015

## Déclarations des chefs des institutions co-organisatrices du WEF 2015

*Cette Déclaration représente un immense pas en avant. Elle reflète notre détermination à faire en sorte que tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre dignement, réaliser leur potentiel et apporter leur contribution à la société en tant que citoyens du monde responsables. Elle encourage les gouvernements à fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, afin de permettre à chacun de continuer à se développer et à être du bon côté du changement. Elle affirme que l'éducation, qui est un droit humain fondamental, est essentielle à la paix mondiale et au développement durable.*

**Irina Bokova**  
Directrice générale de l'UNESCO

*L'éducation est la clé d'une vie meilleure pour tous les enfants, et le fondement de toute société forte – mais beaucoup trop d'enfants en sont encore exclus. Pour réaliser tous nos objectifs de développement, nous devons permettre à chaque enfant d'aller à l'école et d'apprendre.*

**Anthony Lake**  
Directeur exécutif, UNICEF

*Si l'on veut mettre fin à la pauvreté, promouvoir une prospérité partagée et atteindre les Objectifs de développement durable, il faut mobiliser les financements pour le développement et l'expertise technique pour procéder à des changements radicaux. Nous devons unir nos forces afin que tous les enfants, où qu'ils soient nés, quel que soit leur sexe ou leur condition économique, aient accès à une éducation de qualité et qu'ils puissent avoir la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie.*

**Jim Yong Kim**  
Président du Groupe de la Banque mondiale

*Ensemble, nous devons promouvoir et protéger le droit à l'éducation de chacun, assurer une éducation de qualité pour tous, et transmettre des valeurs de paix, de justice, des droits de l'homme et d'égalité des genres. Nous sommes fiers d'avoir participé à l'organisation du Forum mondial sur l'éducation, et nous nous engageons à mener à bien ce nouveau programme d'action sur l'éducation pour tous d'ici à 2030.*

**Babatunde Osotimehin**  
Directeur exécutif de l'UNFPA

*Dans notre monde, la connaissance apporte le pouvoir, et l'éducation y contribue. Elle fait partie intégrante de l'équation du développement. Elle possède une valeur intrinsèque – qui s'étend bien au-delà du domaine économique – qui permet à chacun de décider de son propre destin. C'est pourquoi la possibilité de recevoir une éducation est essentielle pour faire progresser le développement humain.*

**Helen Clark**  
Administratrice du PNUD

*La Déclaration d'Incheon nous engage à juste titre à garantir une éducation non discriminatoire qui reconnaît l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes pour le développement durable. C'est une occasion cruciale pour les différents secteurs de travailler ensemble dans l'accomplissement de la promesse de l'éducation pour tous de construire des sociétés pacifiques, justes et équitables. Un monde dans lequel toutes les personnes sont égales ne peut exister que si notre éducation enseigne cette valeur de façon universelle.*

**Phumzile Mlambo-Ngcuka**  
Directrice exécutive d'ONU Femmes  
et Secrétaire générale adjointe de l'ONU

*Nous avons la responsabilité commune d'assurer que les plans d'éducation mis en place prennent en considération les besoins des jeunes et des enfants les plus démunis dans le monde, notamment les réfugiés, les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, les enfants apatrides, et les enfants dont le droit à l'éducation a été compromis par des situations de guerre et d'insécurité. Ces enfants sont la clé d'un avenir stable et durable, et leur droit à l'éducation est une affaire qui nous concerne tous.*

**António Guterres**  
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

# **Éducation 2030**

## Cadre d'action

Vers une éducation inclusive et équitable  
de qualité et un apprentissage tout au  
long de la vie pour tous

(Projet final pour adoption)

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. VISION, LOGIQUE ET PRINCIPES</b>	<b>4</b>
<b>II. OBJECTIF, APPROCHES STRATÉGIQUES, CIBLES ET INDICATEURS</b>	<b>7</b>
Objectif primordial	7
Approches stratégiques	8
Cibles et stratégies indicatives	11
Indicateurs	27
<b>III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>27</b>
Gouvernance, responsabilisation et partenariats	27
Monitoring, suivi et examen des politiques fondées sur des données factuelles	33
Financement	34
Conclusion	38
<b>ANNEXE I INDICATEURS GLOBAUX</b>	<b>i</b>
<b>ANNEXE II CADRE D'INDICATEURS THÉMATIQUES PROPOSÉ (version préliminaire)</b>	<b>ii</b>

## INTRODUCTION

1. Depuis l'an 2000, date à laquelle les six objectifs de l'éducation pour tous (EPT) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été établis, des progrès remarquables ont été accomplis, au niveau mondial, dans le domaine de l'éducation. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints à la date cible de 2015 et il est nécessaire de poursuivre l'action pour la réalisation de cet agenda encore inachevé. Avec l'Objectif 4 **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** [1] - « *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* »<sup>1</sup> (ci-après dénommé Éducation 2030) - et ses cibles associées - le monde s'est fixé un nouveau programme plus ambitieux en faveur de l'éducation universelle pour la période 2015-2030. Il importe de ne ménager aucun effort pour que, cette fois, l'objectif et les cibles soient atteints.
2. Éducation 2030 est le fruit d'un vaste processus consultatif conduit sous la responsabilité des États membres et facilité par l'UNESCO et l'UNICEF ainsi que par d'autres partenaires, et guidé par le Comité directeur de l'EPT<sup>2</sup>, Éducation 2030 est l'expression des consultations thématiques sur l'éducation post-2015 organisées en 2012 et 2013 par l'UNESCO et l'UNICEF, la Réunion mondiale sur l'éducation pour tous de Mascate, Oman, en mai 2014, les consultations des organisations non gouvernementales (ONG), les cinq conférences ministérielles régionales organisées par l'UNESCO en 2014 et 2015, et la Réunion E-9 d'Islamabad en 2014<sup>3</sup>. Un jalon important de son élaboration a été franchi avec l'Accord de Mascate [2], qui a été adopté à l'issue de la Réunion mondiale sur l'EPT en mai 2014, et qui a orienté l'objectif mondial assigné à l'éducation ainsi que les cibles et les modalités de mise en œuvre qui lui sont associées, comme l'avait proposé le Groupe de travail ouvert (GTO) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable.

Ce processus a débouché sur la **Déclaration d'Incheon** adoptée le 21 mai 2015 lors du Forum mondial sur l'éducation (WEF 2015) qui s'est tenu à Incheon, en République de Corée. La Déclaration d'Incheon représente l'engagement pris par la communauté éducative en faveur d'Éducation 2030 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, reconnaissant le rôle important de l'éducation comme principal moteur du développement. Le **Cadre d'action Éducation 2030** qui offre des orientations pour la mise en œuvre d'Éducation 2030 a été discuté lors de WEF 2015, et ses éléments essentiels ont été adoptés dans le cadre de la Déclaration d'Incheon. Le Cadre d'action décrit les moyens de concrétiser l'engagement pris à Incheon aux niveaux des pays/national<sup>4</sup>, régional et mondial. Il vise à mobiliser tous les pays et partenaires autour de l'Objectif de développement durable (ODD) pour l'éducation et de ses cibles associées, et il propose des modalités de mise en œuvre, de coordination, de financement

1 Note du Secrétariat : La formulation de l'objectif primordial correspond à celle du document de l'Assemblée générale des Nations Unies 'Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030' A/RES/70/1 (21 Octobre 2015). La version française diffère de l'original en anglais. La traduction conforme est : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

2 Le Comité directeur de l'EPT, mis en place par l'UNESCO, se compose d'états membres représentant l'ensemble des six groupes régionaux de l'UNESCO, l'Initiative E-9\* et le pays hôte du Forum mondial sur l'éducation 2015, les cinq institutions co-organisatrices de l'EPT (UNESCO, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP] et Banque mondiale), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), la société civile, le corps enseignant et le secteur privé.

\* L'Initiative E-9 est un forum créé en 1993 pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT. Elle comprend les neuf pays les plus peuplés du Sud (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigeria et Pakistan).

3 Les résultats des conférences régionales ministérielles sur l'éducation post-2015 et la réunion E-9 sont la Déclaration de Bangkok (2014), la Déclaration de Lima (2014), la Déclaration d'Islamabad (2014), la Déclaration de Kigali (2015), la Déclaration de Sharm el Sheikh (2015) et la Déclaration de Paris (2015) et elles sont disponibles [ici](#).

4 Il est reconnu que, pour les systèmes fédéraux, les responsabilités gouvernementales sont parfois du ressort sous-national. En outre, la décentralisation des responsabilités liées à la gouvernance et à l'offre en matière d'éducation est une pratique courante dans de nombreux pays qui ne disposent pas d'un système fédéral. Lorsque cela est possible, des termes appropriés seront utilisés pour refléter cette réalité, mais, dans certains cas, « national » sera utilisé pour faire référence aux pays disposant d'un système de gouvernance centralisé ou décentralisé.

et de suivi d'Éducation 2030, afin d'assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il propose également des exemples de stratégies indicatives sur la base desquelles les pays peuvent souhaiter élaborer leurs propres plans et stratégies contextualisées, prenant en compte leurs différentes réalités nationales, leurs capacités et niveaux de développement, dans le respect des politiques et priorités nationales.

3. Le Cadre d'action comporte trois chapitres. Le chapitre I présente la vision, la logique et les principes qui sous-tendent Éducation 2030. Le chapitre II décrit l'objectif mondial pour l'éducation ainsi que les sept cibles et les trois modalités de mise en œuvre qui lui sont associées, ainsi que des stratégies indicatives. Le chapitre III présente une structure qui permettra de coordonner les efforts déployés pour l'éducation au niveau mondial, ainsi que les mécanismes de gouvernance, de suivi, et d'examen. Il décrit aussi des modalités propres à assurer un financement adapté pour Éducation 2030, ainsi qu'un aperçu des partenariats indispensables à sa réalisation aux niveaux pays/national, régional et mondial.

## I. VISION, LOGIQUE ET PRINCIPES

---

4. L'éducation est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et elle est essentielle au succès de l'ensemble des ODD. Reconnaisant son rôle important, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met en évidence l'éducation comme un objectif à part entière (ODD 4), et il comporte aussi des cibles pour l'éducation relevant de plusieurs autres ODD, notamment ceux qui concernent la santé, la croissance et l'emploi, la consommation et la production durables, ainsi que les changements climatiques. En réalité, l'éducation a le potentiel d'accélérer les progrès vers la réalisation de tous les ODD, elle devrait donc faire partie des stratégies visant à atteindre chacun d'eux. Le nouvel agenda pour l'éducation qui est contenu dans l'Objectif 4 est complet, holistique, ambitieux, inspiré et universel, et procède d'une vision de l'éducation selon laquelle celle-ci transforme l'existence des individus, des communautés et des sociétés, ne laissant personne de côté. L'agenda s'intéresse au chantier inachevé des objectifs de l'EPT et aux OMD en rapport avec l'éducation, tout en évoquant les défis que pose et continuera de poser l'éducation, aux niveaux mondial et national. Fondé sur la notion de droits, il s'inspire d'une vision humaniste de l'éducation et du développement, reposant sur les principes des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la justice sociale, de la paix, de l'inclusion et de la protection, ainsi que de la diversité culturelle, linguistique et ethnique, ainsi que de la responsabilité et de la redevabilité partagées [iii].
5. S'appuyant sur ce qui a déjà été fait pour continuer à construire le mouvement de l'EPT, Éducation 2030 prend en compte les acquis engrangés depuis l'an 2000. L'agenda Éducation 2030 est novateur en ce qu'il met l'accent sur le renforcement et l'élargissement de l'accès, de l'inclusion et de l'équité, de la qualité et des résultats d'apprentissage à tous les niveaux dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie. Un enseignement clé de ces dernières années est que l'agenda mondial pour l'éducation devrait être intégré au cadre global du développement international, avec des liens forts avec la réponse humanitaire, et non se situer en marge de celui-ci, comme ce fut le cas avec les objectifs distincts de l'EPT et des OMD concernant l'éducation. Avec l'adoption de la Déclaration d'Incheon, la communauté éducative s'est fixé un nouvel objectif unique pour l'éducation, conforme au cadre général du développement. Le recentrage de l'agenda pour l'éducation sur l'inclusion et l'équité – offrir à chacun les mêmes chances, en ne laissant personne de côté – est le fruit d'un autre enseignement : la nécessité de consacrer des efforts accrus afin d'atteindre en particulier les personnes marginalisées ou en situation de vulnérabilité. Tous, sans distinction de sexe, d'âge, de race, de couleur, d'ethnicité, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, de l'origine nationale ou sociale, de propriété ou de naissance, ainsi que les personnes en situation de handicap, les migrants, les peuples autochtones, et les enfants et les jeunes, en particulier ceux en situation de vulnérabilité ou

autre<sup>5</sup>, devraient avoir accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. Le recentrage sur la qualité de l'éducation, l'apprentissage et les compétences souligne une autre leçon importante : il est dangereux de se concentrer sur l'accès à l'éducation sans prêter suffisamment attention à la question de savoir si les élèves apprennent et acquièrent vraiment les compétences pertinentes lorsqu'ils sont à l'école. Le fait que les objectifs de l'EPT n'ont pas été atteints conduit à un autre constat : si on maintient le statu quo, une éducation de qualité pour tous ne se concrétisera jamais. Si le rythme actuel des progrès ne s'accélère pas, nombre des pays qui se trouvent en queue de peloton n'atteindront pas les nouvelles cibles fixées d'ici à 2030. Ce qui implique qu'il est d'une importance majeure de changer les pratiques actuelles en mobilisant efforts et ressources à un rythme sans précédent. L'autre nouveauté d'Éducation 2030 est qu'il est universel et appartient au monde entier, aux pays développés comme aux pays en développement.

6. Éducation 2030 doit être vu dans le contexte plus large du développement aujourd'hui. Les systèmes éducatifs doivent être pertinents et répondre à des marchés du travail en rapide évolution, aux avancées technologiques, à l'urbanisation, aux migrations, à l'instabilité politique, à la dégradation de l'environnement, aux risques et aux catastrophes naturels, à la concurrence vis-à-vis des ressources naturelles, aux enjeux démographiques, à l'amplification du chômage mondial, à la pauvreté persistante, à l'accroissement des inégalités et aux menaces croissantes contre la paix et la sécurité. D'ici à 2030, les systèmes éducatifs devront assurer la scolarisation de centaines de millions d'enfants et d'adolescents supplémentaires pour parvenir à l'éducation de base pour tous (c'est-à-dire englobant l'enseignement pré-primaire, le primaire et le premier cycle du secondaire) [iv], et offrir à tous l'égalité d'accès aux possibilités éducatives du cycle supérieur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire. Dans le même temps, il est primordial d'offrir une éducation et une protection de la petite enfance pour assurer le développement, l'apprentissage et la santé à long terme des enfants. Il est également essentiel que les systèmes éducatifs veillent à ce que les enfants, les jeunes et les adultes apprennent et acquièrent les compétences pertinentes, notamment pour la lecture et l'écriture. Il est urgent que les enfants, les jeunes et les adultes développent, tout au long de leur vie, les compétences et les capacités flexibles dont ils auront besoin pour vivre et travailler dans un monde plus sûr, plus durable, plus interdépendant, davantage fondé sur les connaissances et de plus en plus tributaire de la technologie. Éducation 2030 garantira que toutes les personnes acquièrent une solide base de connaissances, élaborent une pensée créative et critique, ainsi que des compétences collaboratives, et développent curiosité, courage et résilience.
7. L'attention qui est de nouveau portée à l'objectif et à la pertinence de l'éducation pour assurer un développement humain et une viabilité économique, sociale et environnementale est une caractéristique déterminante de l'agenda Éducation 2030, ancré dans une vision holistique et humaniste qui contribue à un nouveau modèle de développement. Allant au-delà d'une approche utilitariste de l'éducation et intégrant les multiples dimensions de l'existence humaine [v p. 10], cette vision interprète l'éducation comme un facteur inclusif et essentiel à la promotion de la démocratie et des droits humains et au renforcement de la citoyenneté mondiale, de la tolérance et de l'engagement civique, ainsi que pour le développement durable. L'éducation facilite le dialogue interculturel et encourage au respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique, essentielle à la cohésion et à la justice sociale.
8. Les avantages sont considérables pour les pays et les communautés qui ont pris conscience de la nécessité de proposer à tous une éducation de qualité. Les preuves du pouvoir sans égal qui est celui de l'éducation d'améliorer les conditions de vie – celles des filles et des femmes en particulier – continuent de s'accumuler [vi]. L'éducation a un rôle de premier plan à jouer dans l'élimination de la pauvreté : elle aide les individus à obtenir un emploi décent et à accroître leur

5 Dans la suite du document, les groupes vulnérables et marginalisés mentionnés incluent tous les groupes de cette liste. Il convient de noter que cette liste, qui combine les paragraphes 19 et 25 de « Transformer notre monde : l'Agenda 2030 du développement durable » n'est pas exhaustive et que les pays et les régions peuvent identifier et traiter d'autres vulnérabilités, marginalisations, discriminations et exclusions dans l'éducation, liées au statut.

revenu, et elle génère des gains de productivité qui alimentent le développement économique. L'éducation est l'un des plus puissants moyens de parvenir à l'égalité des genres, de permettre aux filles et aux femmes de participer pleinement à la vie de la société et à la politique, et de leur assurer une autonomie économique. L'éducation est aussi l'un des plus puissants moyens d'améliorer la santé des individus – et d'assurer que les avantages tirés de cette évolution soient transmis aux générations à venir. Elle sauve la vie de millions de mères et d'enfants, contribue à prévenir et à circonscrire les maladies, et constitue un élément essentiel des efforts destinés à réduire la malnutrition. De plus, l'éducation permet de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées.<sup>[vii]</sup> Elle a aussi un rôle fondamentalement protecteur des enfants, des jeunes et des adultes dont la vie a été dévastée par les crises et les conflits, et elle leur fournit les outils nécessaires pour reconstruire leur vie et leur communauté.

9. Il sera essentiel, pour libérer le pouvoir de l'éducation pour tous, de créer davantage de possibilités partout, mais surtout dans les pays et les régions en conflit. Les lacunes les plus importantes en matière d'éducation se trouvent pour la plupart dans les situations de conflit et d'urgence. Il est donc indispensable de concevoir des systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs aux conflits, aux troubles sociaux et aux risques naturels – et de faire en sorte que l'éducation continue à fonctionner dans les situations d'urgence, pendant les conflits et dans les périodes qui leur succèdent. L'amélioration de la qualité de l'éducation est également au cœur de la prévention et de l'atténuation des conflits et des crises ainsi que de la promotion de la paix.
10. Les principes qui sous-tendent le présent Cadre d'action sont tirés d'instruments et d'accords internationaux, notamment de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>[viii]</sup>, de la Convention concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement<sup>[ix]</sup>, de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>[x]</sup>, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>[xi]</sup>, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>[xii]</sup>, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>[xiii]</sup>, de la Convention relative au statut des réfugiés et de la Résolution<sup>[xiv]</sup> de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence<sup>[xv]</sup>. Ces principes sont les suivants :
  - **L'éducation est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'exercice d'autres droits.** Pour réaliser ce droit, les pays doivent garantir un accès universel et équitable à un apprentissage et une éducation inclusifs et équitables de qualité, qui soient **obligatoires et gratuits**, ne laissant personne de côté. L'éducation vise au plein développement de la personnalité humaine et favorise la compréhension mutuelle, la tolérance, l'amitié et la paix.
  - **L'éducation est un bien public**, dont l'état est le garant. L'éducation est une cause commune qui implique que la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques soient un processus inclusifs. La société civile, les enseignants, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants ont tous un rôle important à jouer dans l'exercice du droit à une éducation de qualité. L'état a un rôle essentiel à jouer dans la définition et le respect des normes<sup>[xvi]</sup>.
  - **L'égalité des genres** est inséparable du droit à l'éducation pour tous. Pour qu'elle devienne une réalité, il faut adopter une démarche fondée sur les droits, qui garantisse que les filles et les garçons, les femmes et les hommes non seulement ont le même accès aux différents cycles d'enseignement, jusqu'à leur terme, mais aussi qu'ils ont les mêmes possibilités de s'épanouir dans l'éducation et grâce à l'éducation.



## II. OBJECTIF, APPROCHES STRATÉGIQUES, CIBLES ET INDICATEURS

### Objectif primordial

*« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »<sup>6</sup>*

11. L'objectif primordial relatif à l'éducation (ODD 4) dans l'Agenda 2030 pour le développement durable prévoit l'offre d'une éducation de qualité inclusive et équitable à tous les niveaux et il exprime de façon pressante des nouveaux éléments clés d'Éducation 2030, sur lesquels repose le présent Cadre d'action :
12. Garantir l'**accès** à une éducation de qualité et l'achèvement, pour tous les enfants et tous les jeunes, soit un minimum de 12 années d'enseignement primaire et secondaire inclusif et équitable de qualité, gratuit, financé par l'état, dont au moins neuf années obligatoires, ainsi que l'accès des enfants non scolarisés à une éducation de qualité, par le biais de différentes modalités. Faire en sorte de proposer des possibilités d'apprentissage afin que tous les jeunes et tous les adultes acquièrent des aptitudes fonctionnelles à la lecture, à l'écriture et au calcul, et afin de favoriser leur pleine participation en tant que citoyens actifs. Encourager à offrir au moins une année d'éducation pré-primaire gratuite et obligatoire, et de qualité.
13. Assurer l'**équité et l'inclusion** dans et par l'éducation, et lutter contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation, les disparités, les vulnérabilités et les inégalités dans l'accès et la participation à l'éducation, ainsi que dans les résultats d'apprentissage. Il convient d'assurer à tous une éducation inclusive, par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques transformatrices qui prennent en compte la diversité des apprenants et de leurs besoins, et qui s'attaquent aux différentes formes de discrimination et aux circonstances telles que les urgences, qui entravent la réalisation du droit à l'éducation. Étant donné que l'**égalité des genres** est une autre caractéristique essentielle d'Éducation 2030, le présent agenda accorde une attention particulière aux discriminations basées sur le genre, ainsi qu'à tous les groupes vulnérables, et s'attache à ce que personne ne soit laissé de côté. Aucune cible de l'éducation ne peut être considérée comme atteinte si elle ne l'est pas pour tous.
14. Veiller à ce que l'éducation soit d'une **qualité** suffisante pour mener à des résultats d'apprentissage pertinents, équitables et efficaces, à tous les niveaux et dans tous les contextes, fait partie intégrante du droit à l'éducation. Une éducation de qualité nécessite, au minimum, que les apprenants acquièrent des compétences de base en lecture, en écriture et en calcul, composantes essentielles pour poursuivre leur apprentissage, ainsi que des compétences plus poussées. Cela exige des méthodes d'enseignement et d'apprentissage pertinentes, et des contenus qui répondent aux besoins de tous les apprenants qui bénéficient de l'enseignement de professeurs qualifiés, formés, correctement rémunérés et motivés, appliquant des méthodes pédagogiques adaptées, et disposant des technologies de l'information et de la communication (TIC) adéquates, et que soit instauré un environnement éducatif sûr, salubre, sensible aux disparités entre les sexes, inclusif et doté de ressources adéquates, qui facilite l'apprentissage.

<sup>6</sup> Note du Secrétariat : La formulation de l'objectif primordial et des cibles correspond à celle du document de l'Assemblée générale des Nations Unies 'Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030' A/RES/70/1 (21 Octobre 2015). La version française diffère de l'original en anglais. La traduction conforme est : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

15. Le droit à l'éducation est inné et s'exerce tout au long de la vie. Éducation 2030 est donc guidé par le concept d'**apprentissage tout au long de la vie**<sup>7</sup>. Complétant et étoffant l'enseignement formel, un large éventail de possibilités flexibles d'apprentissage tout au long de la vie devrait être offert selon des modalités non formelles assorties de ressources et de mécanismes appropriés, et par le biais d'un apprentissage informel stimulant, reposant notamment sur l'utilisation des TIC.

## Approches stratégiques

16. Pour atteindre l'ODD 4 pour l'éducation et les cibles relatives à l'éducation incluses dans d'autres ODD, il sera nécessaire de mobiliser les efforts aux niveaux national, régional et mondial visant à :
- réaliser des partenariats efficaces et inclusifs ;
  - améliorer les politiques éducatives et leur interaction ;
  - garantir des systèmes d'éducation hautement équitables, inclusifs et de qualité pour tous ;
  - mobiliser les ressources pour un financement adéquat de l'éducation ;
  - assurer le pilotage, le suivi et l'examen de toutes les cibles.

Un ensemble d'approches stratégiques (voir ci-dessous) est recommandé pour concrétiser l'objectif universel et l'agenda Éducation 2030 nettement plus ambitieux que les précédents, et assurer le suivi des progrès accomplis. Capitalisant sur les conclusions tirées de l'EPT et des OMD, les États devraient investir dans la définition et la généralisation d'approches innovantes, adaptées aux réalités et d'un coût abordable, permettant à tous d'accéder à une éducation de qualité, d'y participer, d'apprendre et d'aller au bout de leurs études, en prêtant particulièrement attention aux personnes les plus difficiles à atteindre dans tous les contextes. En outre, des stratégies indicatives spécifiques à chaque cible sont décrites en regard des cibles. Il convient de noter que ces stratégies sont de nature assez générale, et qu'elles devront donc être adaptées par les gouvernements aux différents contextes et priorités des pays.

## Renforcer les politiques, les plans, la législation et les systèmes

17. Un certain nombre d'instruments normatifs internationaux protègent le droit humain fondamental à l'éducation. Des instruments juridiquement contraignants comme des traités, des conventions, des accords, des protocoles ainsi que des instruments internationaux comme des recommandations et des déclarations [<sup>xviii</sup>] qui ont force politique et morale, ont instauré un cadre normatif international solide pour le droit à l'éducation sans discrimination ni exclusion. Des examens participatifs multipartites devraient être menés par les gouvernements, afin d'instituer des mesures pour s'acquitter de leurs obligations et mettre en place des cadres législatifs et politiques solides, qui servent de socle – et instaurent des conditions propices – à la prestation d'une éducation de qualité sur le long terme.
18. L'accent, dans la mise en œuvre du nouvel agenda, devrait porter sur les systèmes éducatifs, qui doivent veiller à s'adresser à tous et à attirer et retenir les personnes qui en sont actuellement exclues ou qui risquent d'être marginalisées. En outre, pour garantir la qualité de l'éducation et réunir les conditions voulues pour obtenir des résultats probants, les gouvernements devraient renforcer les systèmes éducatifs en instituant et en améliorant lorsqu'ils existent des mécanismes de gouvernance et de responsabilité qui soient appropriés, efficaces et inclusifs, des systèmes

<sup>7</sup> « Dans son essence, l'apprentissage tout au long de la vie est ancré dans l'intégration de l'apprentissage et de la vie et il recouvre les activités d'apprentissage de personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles et garçons, femmes et hommes) dans tous les contextes de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et selon différentes modalités (formelles, non formelles et informelles) qui, prises ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. Les systèmes éducatifs qui encouragent l'apprentissage tout au long de la vie reposent sur une approche holistique et sectorielle impliquant tous les sous-secteurs et tous les niveaux, afin d'assurer à tous l'offre d'opportunités d'apprentissage » (Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, n.d. Note technique : L'apprentissage tout au long de la vie. <http://uil.unesco.org/fileadmin/keydocuments/LifelongLearning/en/UNESCOtechNotesLLL.pdf>)

d'assurance qualité, de gestion et d'information sur l'éducation, des procédures et des dispositifs de financement transparents et efficaces, ainsi que des modalités de gestion institutionnelle et la mise à disposition de données fiables, actualisées et accessibles. L'innovation et les TIC doivent être exploitées afin de renforcer les systèmes éducatifs, diffuser les connaissances, permettre l'accès à l'information et encourager l'efficacité et la qualité de l'apprentissage, et assurer une prestation de services plus performante. Le renforcement des systèmes devrait aussi s'appuyer sur une collaboration Sud-Sud et triangulaire ainsi que sur le partage de bonnes pratiques adaptées aux contextes des pays et des régions.

### **Mettre l'accent sur l'équité, l'inclusion et l'égalité des genres**

19. Des politiques et des plans intersectoriels devraient être élaborés ou améliorés, en cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'éliminer les obstacles sociaux, culturels et économiques qui privent des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes d'une éducation et d'un apprentissage de qualité. Des repères et étapes intermédiaires pertinents et réalistes devraient être fixés au niveau national. Il faut notamment modifier les contenus, les méthodes, les structures et les stratégies de financement de l'éducation afin de prendre en compte la situation des groupes d'enfants, de jeunes et d'adultes exclus. Des politiques et des stratégies prenant en compte les réalités et ayant pour but de lutter contre l'exclusion peuvent consister à éliminer les obstacles de coût, par exemple grâce à des programmes de transfert de fonds, à la fourniture de services de restauration scolaire/nutrition et de santé, des matériels d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des services de transport, des programmes de deuxième chance/réadmission, des équipements scolaires inclusifs, ainsi que des formations sur l'éducation inclusive destinées aux enseignants, ainsi que des politiques linguistiques pour lutter contre l'exclusion. Pour mesurer la marginalisation dans l'éducation et fixer des cibles afin de réduire l'inégalité et de suivre les avancées vers ces cibles, tous les pays devraient collecter, analyser et utiliser des données désagrégées ventilées en fonction des caractéristiques particulières de groupes de population donnés, et veiller à ce que des indicateurs mesurent les progrès vers la réduction des inégalités.
20. Pour garantir l'égalité des genres, les systèmes éducatifs doivent agir de façon explicite afin d'éliminer les préjugés sexistes et les discriminations résultant des attitudes et des pratiques sociales et culturelles ou du statut économique. Les gouvernements et les partenaires doivent mettre en place des politiques, une planification et des environnements sensibles au genre, intégrer les questions de genre dans la formation des enseignants et dans les processus de suivi des programmes, éliminer les discriminations et la violence liée au genre dans les établissements d'enseignement, afin que l'enseignement et l'apprentissage aient le même impact sur les filles et les garçons, les hommes et les femmes, et éliminent les stéréotypes liés au genre et faire progresser l'égalité des genres. Des mesures spéciales devraient être mises en place pour assurer la sécurité individuelle des filles et des femmes dans les établissements scolaires et lors de leur trajet entre leur domicile et leur établissement, en toutes circonstances, mais plus particulièrement dans les situations de conflit et de crise.
21. Étant donné les défis majeurs que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux possibilités d'une éducation de qualité, et l'absence de données qui serviraient à définir des interventions efficaces, il est nécessaire de porter une attention particulière à l'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage ainsi qu'aux résultats qu'ils procurent, pour les enfants, les jeunes et les adultes handicapés.

### **Mettre l'accent sur la qualité et l'apprentissage**

22. L'élargissement de l'accès à l'éducation doit s'accompagner de mesures visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage. Les établissements et les programmes éducatifs devraient être dotés de ressources adéquates et équitablement réparties ;

les équipements doivent être sûrs, respectueux de l'environnement et facilement accessibles ; les enseignants et les éducateurs de qualité, en nombre suffisant, doivent utiliser des approches pédagogiques axées sur l'élève, actives et collaboratives ; les manuels, les autres matériels et technologies d'apprentissage, les ressources éducatives libres doivent être non discriminatoires, faciliter l'apprentissage, être conçus pour les apprenants, être adaptés au contexte, économiques et accessibles à tous les apprenants – enfants, jeunes et adultes. Des politiques et des réglementations relatives aux enseignants devraient être mises en place afin que des enseignants et des éducateurs autonomisés, correctement recrutés et rémunérés, bien formés, qualifiés au plan professionnel et motivés soient déployés de manière équitable et efficace au sein du système éducatif tout entier, et qu'ils soient soutenus dans le cadre de systèmes où la gouvernance efficace et effective prévoira également des ressources adéquates. Des systèmes et des pratiques d'évaluation de la qualité de l'apprentissage intégrant l'évaluation des intrants, des environnements, des processus et des résultats devraient être instaurés ou améliorés. Les résultats pertinents de l'apprentissage doivent être clairement définis pour les domaines cognitifs et non cognitifs, et régulièrement évalués en tant que partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage. L'éducation de qualité inclut aussi le développement des compétences, valeurs et attitudes qui permettant aux citoyens de mener une vie saine et épanouie, de prendre des décisions éclairées et de réagir aux défis qui se présentent au niveau local et au niveau mondial. L'accent mis sur la qualité et l'innovation nécessitera aussi que soit renforcé l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).

### **Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie**

23. Toutes les tranches d'âge, y compris les adultes, devraient bénéficier de possibilités d'apprendre et de continuer à apprendre. Dès la naissance, l'apprentissage tout au long de la vie pour tous en toutes circonstances et à tous les niveaux de l'éducation devrait être intégré aux systèmes éducatifs au moyen de stratégies et de politiques institutionnelles, de programmes dotés des ressources nécessaires ainsi que de partenariats solides noués aux niveaux local, régional, national et international. Cela exige une offre de parcours d'apprentissage multiples et flexibles, ainsi que de points d'entrée et de réintégration à tous les âges et à tous les niveaux de l'éducation, le renforcement des liens entre les structures formelles et non formelles et la reconnaissance, la validation et l'accréditation des savoirs, des aptitudes et des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle. L'apprentissage tout au long de la vie inclut aussi un accès amélioré et équitable à un enseignement et à une formation techniques et professionnels de qualité, ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la recherche, où la pertinence de l'assurance qualité sera dûment prise en compte.
24. Des mesures spécifiques et une augmentation du financement doivent être prévues pour répondre aux besoins des apprenants adultes et des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui demeurent analphabètes. De surcroît, tous les jeunes et les adultes, en particulier les filles et les femmes, devraient bénéficier de la possibilité de parvenir à des niveaux pertinents et reconnus en matière d'alphabétisme fonctionnel et de capacités en calcul et d'acquérir les compétences essentielles pour la vie courante et pour un travail décent. Il est donc important d'assurer la fourniture de possibilités d'éducation, de formation et d'apprentissage pour les adultes. Des approches intersectorielles devraient être adoptées, qui englobent l'éducation, la science et les technologies, la famille, l'emploi, le développement industriel et économique, les migrations et l'intégration, la citoyenneté, le bien-être social et les politiques en matière de finances publiques.

## Aborder l'éducation en situation d'urgence

25. Les catastrophes naturelles, les pandémies et les conflits, ainsi que les déplacements internes et transfrontaliers qui en découlent peuvent faire que des générations entières soient traumatisées, ne reçoivent pas d'instruction et ne reçoivent aucune préparation en vue de contribuer au redressement économique et social de leur pays ou de leur région. Les situations de crise sont un obstacle majeur pour l'accès à l'éducation, ralentissant et dans certains cas annulant les progrès atteints vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans la dernière décennie. L'éducation dans les situations d'urgence a un rôle protecteur, offrant des connaissances et des compétences pertinentes permettant de sauver des vies, ainsi qu'un appui psychosocial aux personnes touchées par les conflits. L'éducation fournit également aux enfants, aux jeunes et aux adultes des compétences permettant de prévenir les catastrophes, les conflits et les maladies pour un futur durable.
26. Les pays doivent donc instaurer des mesures pour assurer des systèmes éducatifs inclusifs, réactifs et résilients pour répondre aux besoins des enfants, jeunes et adultes en situation de crise, notamment les personnes déplacées et les réfugiés. Il est indispensable de recourir aux principes de la prévention, de la préparation et de la réaction, ainsi qu'aux principes directeurs internationaux établis, tels que les Normes minimales pour l'éducation du Réseau inter-agences pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE). Les plans sectoriels et les politiques d'éducation devraient prévenir les risques et prévoir des moyens pour parer aux besoins éducatifs des enfants et adultes en situation de crise ; ils devraient promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans le but de réduire les risques de conflits et les catastrophes naturelles. La capacité des gouvernements et de la société civile pour la réduction des risques de catastrophes, l'éducation à la paix, l'adaptation aux changements climatiques et la préparation aux situations d'urgence devrait être renforcée à tous les niveaux pour assurer l'atténuation des risques et le maintien de l'éducation pendant toutes les phases, de la réponse d'urgence au relèvement. Des réponses et systèmes nationaux, régionaux et mondiaux bien coordonnés sont nécessaires pour se préparer et répondre aux urgences et «mieux reconstruire», vers des systèmes éducatifs plus sûrs et plus équitables.
27. Les parties prenantes devraient tout mettre en œuvre pour garantir la protection des institutions éducatives en tant que zones de paix, libres de toute violence, en particulier la violence scolaire fondée sur le genre. Des mesures spéciales devraient être mises en place pour protéger les femmes et les filles en zones de conflit. Les écoles et institutions éducatives – et les routes y menant – doivent être protégées de toute attaque, recrutement forcé, enlèvement et violence sexuelle. Des mesures doivent être prises pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient les personnes et groupes armés attaquant les établissements d'enseignement.

## Cibles et stratégies indicatives

28. Les cibles d'Éducation 2030, spécifiques et mesurables, contribuent directement à la réalisation de l'objectif primordial. Elles définissent un niveau d'ambition à l'échelle mondiale qui devrait encourager les pays à œuvrer pour accélérer le rythme de leurs progrès, en prenant en compte leurs responsabilités différenciées. Elles sont applicables à tous les pays, tiennent compte des différentes réalités nationales, capacités et niveaux de développement, dans le respect des politiques et priorités nationales. Les actions conduites par les pays formeront le moteur du changement, s'appuyant sur des partenariats et des financements multipartites efficaces. On attend des gouvernements qu'ils traduisent les cibles mondiales en objectifs nationaux réalisables à partir de leurs priorités éducatives, de leurs stratégies et de leurs plans de développement nationaux, du mode d'organisation de leur système éducatif, de leur capacité institutionnelle et de la disponibilité des ressources. Ils devront se fixer des objectifs intermédiaires aux échéances qui leur conviendront (pour 2020 et 2025, par exemple), en suivant un processus inclusif

caractérisé par une transparence et une responsabilisation totales, avec le concours de tous les partenaires, de façon que chaque pays se sente concerné et comprenne les différents enjeux. Chaque cible pourra ainsi s'accompagner de points de référence intermédiaires qui serviront de jalons pour mesurer les progrès accomplis, au plan quantitatif et à l'échelle mondiale, par rapport aux objectifs à plus long terme. De tels points de référence devraient, le cas échéant, capitaliser sur les mécanismes de rapport existants. Ces points de référence intermédiaires joueront par ailleurs un rôle essentiel en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme.

**Cible 4.1 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

29. Même si l'on a constaté de nets progrès depuis l'an 2000, environ 59 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire, et 65 millions d'adolescents en âge de l'être dans le premier cycle du secondaire – en majorité des filles – ne l'étaient toujours pas en 2013 <sup>[xviii]</sup>. En outre, nombre de ceux qui fréquentent l'école n'y acquièrent pas les connaissances et compétences de base. Au moins 250 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire, dont plus de 50 % ont fréquenté l'école pendant au moins quatre ans, ne savent pas lire, écrire ou compter suffisamment bien pour satisfaire aux normes d'apprentissage minimales <sup>[xix]</sup>.
30. Il conviendrait donc de dispenser à tous, sans aucune discrimination, une éducation primaire et secondaire inclusive et équitable de qualité, gratuite et financée par l'état, pendant une durée de 12 ans, dont au moins neuf années obligatoires<sup>8</sup>, garantissant des résultats d'apprentissage pertinents. La fourniture d'une éducation gratuite inclut l'élimination des obstacles au primaire et au secondaire qui sont liés au coût. Des mesures immédiates, ciblées et durables, sont requises pour offrir de réelles possibilités d'éducation et de formation à la vaste population d'enfants et d'adolescents non scolarisés.
31. Une fois parvenus au terme du primaire et du secondaire, tous les enfants devraient avoir acquis les éléments fondamentaux des compétences en lecture, en écriture et en calcul, et posséder, dans différents domaines, des acquis véritablement utiles, ceux-ci étant définis dans les normes officielles et programmes d'enseignement nationaux, qui prévoient aussi des moyens de les mesurer. Ils correspondent notamment aux connaissances thématiques et aux compétences cognitives et non cognitives<sup>9</sup> <sup>[xx]</sup> qui permettent aux enfants de développer leur plein potentiel.
32. Des résultats d'apprentissage effectifs et pertinents ne peuvent être obtenus que si les contenus et les méthodes d'enseignement sont de qualité et permettent à tous les apprenants d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences qui leur seront utiles. L'équité est une dimension tout aussi importante : des politiques doivent être mises en place pour remédier à la répartition inégale des possibilités et des résultats d'apprentissage qui existent d'une région, d'un ménage, d'un groupe ethnique ou socio-économique à un autre et, surtout, d'une école et d'une classe à l'autre. Pour pallier les inégalités et assurer l'inclusion en termes de prestation

8 Les neuf premières années d'éducation formelle, c'est-à-dire la durée combinée des niveaux CITE 1 et 2 ; CITE 1 représentant le niveau primaire, d'une durée habituelle de six ans (avec des variations allant de quatre à sept ans selon les pays,) et CITE 2 représentant le premier cycle du secondaire, d'une durée habituelle de trois ans (avec des variations). (ISU. 2012. Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011. [www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscsed-2011-en.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscsed-2011-en.pdf))

9 Notant les débats existant autour du terme « compétences non cognitives » et le fait que d'autres termes ont été utilisés tels que « compétences pour le 21<sup>e</sup> siècle », « compétences douces », « compétences transversales » et « compétences transférables », le présent document se réfère aux « compétences non cognitives » qui peuvent inclure la réflexion critique et innovante, les compétences interpersonnelles, les compétences intrapersonnelles, les compétences à la citoyenneté mondiale, la connaissance des médias et de l'information, etc.

et de qualité de l'éducation, il faut avoir une compréhension plus profonde de la manière dont l'enseignement et l'apprentissage doivent être adaptés à chaque cadre d'apprentissage. Dans les contextes multilingues, quand cela est possible, et prenant en compte les différentes réalités nationales et infranationales, capacités et politiques, l'enseignement et l'apprentissage dans la première langue ou celle parlée dans la famille devrait être encouragés. Compte tenu de l'importance croissante de l'interdépendance mondiale en matière sociale, environnementale et économique, il est également recommandé qu'au moins une langue étrangère soit proposée à l'enseignement.

- 33.** Il faut par ailleurs parvenir à une compréhension commune et définir des stratégies viables en vue de mesurer les acquis au moyen de méthodes permettant de s'assurer que les enfants et les jeunes, quelle que soit leur situation, reçoivent bien une éducation de qualité et pertinente, en particulier dans le domaine des droits humains, des arts et de la citoyenneté. Il est préférable, pour ce faire, d'améliorer l'accès à des données systématiques, fiables et actualisées, et recueillir des informations utiles en menant des évaluations formatives et/ou continues (en classe) ainsi que des évaluations sommatives à différents niveaux. Enfin, la qualité exige aussi la mise en place de systèmes de gestion du personnel enseignant, une bonne gouvernance, l'application du principe de responsabilité et une utilisation judicieuse des fonds publics.

**34. Stratégies indicatives :**

- Mettre en place, aux niveaux politique et législatif, des mesures garantissant un enseignement gratuit et financé par l'état, inclusif et équitable de qualité dans le primaire et le secondaire d'au moins 12 ans, dont au moins 9 ans obligatoires pour tous les enfants. Les pays devraient accroître le nombre d'années d'enseignement gratuit et obligatoire pour atteindre les normes mondiales, tout en tenant compte des différentes réalités nationales, des capacités et des niveaux de développement et respectant les priorités et politiques nationales.
- Définir des normes et revoir les programmes d'enseignement afin d'assurer leur qualité et leur pertinence par rapport au contexte, y compris en termes d'aptitudes, de compétences, de valeurs, de culture, de savoirs et de sensibilité au genre.
- Renforcer l'efficacité et l'efficience des institutions, la direction des écoles et la gouvernance par une participation accrue des communautés, notamment des jeunes et des parents, à la gestion des écoles.
- Allouer les ressources de façon plus équitable entre les écoles favorisées et défavorisées au plan socio-économique.
- Dans les contextes multilingues, encourager l'éducation bilingue et multilingue, en dispensant les premiers enseignements dans la première langue des enfants ou la langue qu'ils parlent à la maison.
- Proposer des modes d'apprentissage et d'éducation alternatifs aux enfants et aux adolescents non scolarisés aux niveaux primaire et secondaire ; mettre en place des équivalences et des passerelles, reconnues et agréées par l'état, afin de garantir la flexibilité des apprentissages dans les cadres formels ou non formels, notamment dans les situations d'urgence.
- Développer des systèmes d'évaluation globale plus précis afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage aux étapes charnières, notamment pendant le primaire et le secondaire et à la fin de ces cycles, en ce qui concerne les compétences cognitives et non cognitives, avec notamment une évaluation des compétences élémentaires en lecture, écriture et calcul, ainsi que les compétences non cognitives. Mettre au point des évaluations formatives faisant partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage, en lien direct avec la pédagogie.

**Cible 4.2 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

35. L'objet du développement, de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) est de mettre en place les bases du développement, du bien-être et de la santé à long terme des enfants, et ce dès leur naissance. Des compétences et des capacités leur sont enseignées, qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie et de subvenir à leurs besoins. C'est lorsqu'on s'engage auprès des enfants dès leur plus jeune âge, notamment ceux qui sont issus de groupes marginalisés, que l'on obtient les meilleurs résultats à long terme pour ce qui est du développement et du niveau d'instruction [xxi]. L'EPPE aide aussi à détecter, à un stade précoce, les handicaps et les risques de handicap chez l'enfant, ce qui permet aux parents, au personnel de santé et aux enseignants de mieux prévoir les besoins des enfants handicapés, d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions en temps opportun pour traiter ces besoins, de réduire au minimum les retards de développement et d'améliorer les résultats d'apprentissage et l'inclusion, afin de prévenir la marginalisation. Depuis l'an 2000, le taux de scolarisation en pré-primaire a augmenté de quelque 65 % et, selon les projections effectuées, le taux brut de scolarisation devrait passer de 35 % (pourcentage établi en 2000) à 58 % en 2015 [xxii]. En dépit de ces progrès, dans bien des régions du monde, les jeunes enfants ne bénéficient pas de la protection et de l'éducation qui leur permettraient de s'épanouir pleinement.
36. L'EPPE inclut les objectifs suivants : état de santé et état nutritionnel adéquats, stimulation dans l'environnement familial, local et scolaire, protection contre la violence, et attention accordée aux aspects cognitif, linguistique, social, affectif et physique du développement. C'est dans les toutes premières années de la vie que se développent les fonctions les plus importantes du cerveau et que les enfants entament un processus intensif de construction de sens qui les aide à se connaître eux-mêmes et à comprendre le monde qui les entoure. Grâce à l'acquisition de ces bases, ils deviennent ensuite des citoyens en bonne santé, impliqués, compétents et actifs. L'EPPE pose les bases de l'apprentissage tout au long de la vie et favorise le bien-être de l'enfant, le préparant progressivement à son entrée à l'école primaire, transition importante qui s'accompagne fréquemment d'un accroissement des attentes à l'égard de l'enfant en termes de connaissances et de capacité d'action. « Être prêt pour l'école primaire » signifie que l'enfant a franchi certaines étapes de son développement dans toute une série de domaines, notamment que son état de santé et son état nutritionnel sont satisfaisants, et qu'il a atteint un stade de développement linguistique, cognitif, social et affectif qui correspond à son âge. Afin de parvenir à ce résultat, il est important que tous les enfants aient accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité et holistique à tous les âges. Au moins une année d'enseignement pré-primaire de qualité, gratuite et obligatoire est encouragée, dispensée par des éducateurs bien formés. Cela devrait être mis en place en fonction des différentes réalités, capacités, niveaux de développement, ressources et infrastructures des pays. En outre, il importe de suivre le développement et l'apprentissage de l'enfant à un stade précoce, au niveau individuel et à l'échelle du système. Il importe également que les écoles soient prêtes à recevoir les enfants et en mesure de leur dispenser l'enseignement et l'apprentissage les plus favorables au développement du jeune enfant.
37. **Stratégies indicatives :**
- Mettre en place, au niveau politique et législatif, des mesures intégrées et inclusives garantissant une éducation pré-primaire de qualité, gratuite et obligatoire, pendant au moins un an, en veillant tout particulièrement à faire bénéficier les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés des services d'EPPE. Cela inclut l'évaluation des politiques et programmes de l'EPPE afin d'améliorer leur qualité.



- Mettre en place des politiques et des stratégies d'EPPE intégrées et multisectorielles, appuyées par une coordination entre les ministères responsables de la nutrition, de la santé, de la protection sociale et de l'enfant, de l'eau et de l'assainissement, de la justice et de l'éducation, et garantir des ressources suffisantes pour leur mise en œuvre.
- laborer des politiques, des stratégies et des plans d'action précis en vue de la professionnalisation des personnels d'EPPE, grâce au renforcement et au suivi de leur développement professionnel, de leur situation et de leurs conditions de travail.
- Concevoir et exécuter des programmes, des services et des infrastructures pour la petite enfance qui soient inclusifs, accessibles, intégrés et de qualité et qui couvrent les besoins en santé, en nutrition, en protection et en éducation, en particulier ceux des enfants handicapés, et soutenir les familles en tant que premières protectrices et éducatrices des enfants.

**Note :** Bien que les cibles 4.3 et 4.4 soient examinées séparément, il convient de noter qu'elles sont étroitement liées et que l'on constatera un certain chevauchement dans leur description.

**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

38. Les opportunités d'accès aux échelons les plus élevés de l'éducation sont souvent insuffisantes, notamment dans les pays les moins avancés, ce qui se traduit par un déficit de connaissances qui a de lourdes conséquences pour le développement économique et social. Il est donc impératif de réduire les obstacles au développement des compétences et à l'accès à la filière EFTP, du premier cycle du niveau secondaire jusqu'à l'éducation tertiaire, notamment universitaire, et de proposer aux jeunes et aux adultes des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
39. L'EFTP est proposée à différents niveaux. En 2013, 23 % des élèves du deuxième cycle du secondaire avaient opté pour la filière EFTP.
40. Toutes les formes d'éducation tertiaire<sup>10</sup> ont rapidement pris de l'importance, avec des effectifs passant de 100 millions d'étudiants en 2000 à 199 millions en 2013 [xiii]. Toutefois, l'accès à l'éducation tertiaire continue d'être marqué par de vastes disparités, en particulier au niveau universitaire, qui sont liées au genre, au contexte social, régional et ethnique, ainsi qu'à l'âge et aux handicaps potentiels, les femmes étant plus particulièrement désavantagées dans les pays à faible revenu, et les hommes dans les pays à revenu élevé.
41. Outre le fait qu'ils permettent d'acquérir des compétences professionnelles, l'enseignement supérieur et l'université jouent un rôle vital en stimulant une pensée critique et créatrice, et en générant et en diffusant des connaissances au service du développement social, culturel, écologique et économique. Ils sont essentiels à l'éducation des futurs scientifiques, experts et leaders. Grâce à sa fonction de recherche, il joue un rôle primordial dans la création de connaissances, et il sert à développer les capacités d'analyse et de création qui permettent d'apporter des solutions aux problèmes locaux et mondiaux dans tous les domaines du développement durable.

<sup>10</sup> L'éducation tertiaire capitalise sur l'éducation secondaire, en offrant des activités d'apprentissage dans des domaines spécialisés. Elle a pour objet un apprentissage à un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'éducation tertiaire inclut ce qui est généralement admis comme étant un enseignement général, mais inclut aussi une éducation professionnelle poussée. Elle se compose des niveaux CITE 5 (éducation tertiaire à cycle court), CITE 6 (diplôme de licence ou équivalent), CITE 7 (diplôme de maîtrise ou équivalent) et 8 (diplôme de doctorat ou équivalent). Le contenu des programmes du niveau tertiaire est plus complexe et avancé qu'aux niveaux inférieurs. (ISU. 2012. Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011. [www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscled-2011-en.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscled-2011-en.pdf))

42. Autre tendance, la mobilité croissante du personnel et des apprenants et les flux d'étudiants partant pour l'étranger pour y obtenir un diplôme universitaire agréé. En conséquence, le caractère comparable, l'agrément et la garantie de qualité des qualifications sont devenus une source de préoccupation croissante, en particulier dans les pays où les systèmes administratifs sont lacunaires. Dans le même temps, la mobilité dans l'éducation tertiaire représente un bien et une opportunité qu'il faudrait encourager pour permettre aux étudiants d'acquérir davantage de compétences et de compétitivité internationale.
43. Un système d'enseignement supérieur bien implanté, correctement réglementé et soutenu par la technologie, les ressources éducatives ouvertes et l'enseignement à distance peut déboucher sur des améliorations en termes d'accessibilité, d'équité, de qualité et de pertinence, en réduisant l'écart entre l'enseignement dispensé dans les établissements supérieurs, y compris les universités, et les attentes des économies et des sociétés. L'enseignement supérieur devrait progressivement devenir gratuit, conformément aux accords internationaux existants.
44. L'EFTP et l'éducation tertiaire, incluant les universités ainsi que l'apprentissage, l'éducation et la formation des adultes, sont des éléments importants de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour renforcer l'apprentissage tout au long de la vie, il convient d'adopter une approche sectorielle qui englobe les apprentissages formels, non formels et informels, ainsi que la création d'offres d'apprentissage destinées à des personnes de tous âges, et plus spécifiquement des possibilités d'apprentissage, d'éducation et de formation destinées aux adultes. Il est nécessaire d'offrir des opportunités pour un accès équitable à l'université pour les adultes âgés, particulièrement pour les groupes vulnérables.
45. **Stratégies indicatives :**
- Élaborer des politiques multisectorielles englobant le développement des aptitudes professionnelles, l'EFTP et l'éducation tertiaire, et renforcer les liens entre science et définition de politiques qui suivent au plus près l'évolution des contextes tout en restant pertinentes ; élaborer des partenariats – en particulier entre secteurs public et privé – qui soient efficaces, et impliquer les employeurs et les syndicats dans leur mise en œuvre.
  - Assurer l'assurance qualité, la comparabilité et la reconnaissance des qualifications obtenues dans l'enseignement tertiaire, et faciliter les transferts de crédits entre des établissements d'enseignement tertiaire reconnus.
  - Élaborer des politiques et des programmes pour offrir un enseignement tertiaire à distance de qualité, accompagnés de financements, d'une utilisation des technologies appropriée, y compris Internet, les formations en ligne ouvertes à tous (MOOC) et d'autres modalités répondant aux normes de qualité reconnues afin d'en améliorer l'accès.
  - Élaborer des politiques et des programmes afin de renforcer la mission de recherche de l'enseignement tertiaire et universitaire, par un recrutement précoce d'élèves, notamment de femmes et de filles, dans les domaines des STEM.
  - Renforcer la coopération internationale en développant des programmes d'enseignement tertiaire et universitaire et de recherche transfrontières, notamment dans le cadre de conventions régionales et internationales sur la reconnaissance des diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur, pour encourager un accès plus large, une meilleure assurance qualité et le développement des capacités.
  - Multiplier les possibilités offertes aux jeunes et aux adultes de tous âges et de tous milieux socio-culturels d'accéder à l'EFTP, à l'enseignement tertiaire et universitaire et à l'apprentissage pour les adultes et aux opportunités d'éducation et de formation pour leur permettre de continuer à améliorer et adapter leurs compétences, en prêtant spécialement attention à l'égalité des genres, notamment en éliminant les obstacles liés au genre, et aux groupes vulnérables tels que les personnes handicapées.

- Les établissements d'enseignement tertiaire, notamment les universités, devraient soutenir et favoriser le développement de politiques en faveur de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie équitables et de qualité, ainsi que l'accès à ces possibilités.

**Cible 4.4 :** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

46. Dans un contexte marqué par une évolution rapide des marchés du travail, l'augmentation du chômage, en particulier celui des jeunes, le vieillissement de la main-d'œuvre dans certains pays, les migrations et les avancées technologiques, tous les pays sont face à la nécessité de développer les connaissances, les aptitudes et les compétences des individus, pour un travail décent, la création d'entreprise et la vie courante <sup>[xxiv]</sup>. Dans de nombreux pays, on attend également des politiques en matière d'éducation et de formation qu'elles répondent aux besoins très évolutifs des jeunes et des adultes désireux de se perfectionner en acquérant de nouvelles compétences. Il est donc impératif d'accroître et de diversifier l'offre d'apprentissage, par le biais de multiples modalités d'éducation et de formation, afin que tous les jeunes et tous les adultes, en particulier les filles et les femmes, puissent acquérir les savoirs, les compétences et les aptitudes requises pour un travail décent et pour la vie courante.
47. Il est nécessaire d'élargir l'accès équitable à la filière EFTP, tout en garantissant la qualité de l'enseignement. Il conviendra donc d'élaborer des stratégies adaptées, propres à renforcer les liens entre l'EFTP et le monde du travail, à la fois dans les secteurs du travail formel et informel, à renforcer son statut, à instaurer des passerelles entre différentes filières éducatives et à faciliter la transition entre l'école et le travail. Les systèmes d'EFTP doivent reconnaître et valoriser les compétences acquises grâce à l'expérience ou dans des cadres non formels ou informels, notamment en milieu professionnel et par l'utilisation d'Internet.
48. Se limiter uniquement à la maîtrise de compétences professionnelles spécifiques réduit la capacité des diplômés à s'adapter à l'évolution rapide des demandes du marché du travail. Par conséquent, outre la maîtrise de ces compétences, il convient d'accorder une importance plus soutenue aux compétences cognitives et non cognitives/transférables de haut niveau <sup>[xxv]</sup>, notamment dans les domaines du règlement des problèmes, de la pensée critique, de la créativité, du travail d'équipe, des compétences en communication, en résolution des conflits, etc., qui sont utilisables dans un large éventail de secteurs professionnels. De plus, il convient d'offrir aux apprenants des opportunités leur permettant d'actualiser leurs aptitudes à intervalles réguliers, par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie.
49. Il est essentiel d'évaluer les résultats et les impacts des politiques et des programmes d'EFTP et de collecter des données sur la transition entre l'apprentissage et le monde du travail, et sur l'employabilité des diplômés, en prêtant attention aux disparités.
- 50. Stratégies indicatives :**
- Collecter et exploiter des éléments factuels sur l'évolution de la demande en matière de compétences pour orienter le développement des aptitudes professionnelles, réduire les disparités et répondre aux besoins changeants et aux contextes du marché du travail et de la société, ainsi qu'aux besoins de « l'économie informelle » et du développement durable.
  - Engager les partenaires sociaux dans la définition et la fourniture de programmes d'éducation et de formation conformes aux réalités et holistiques. Faire en sorte que les programmes EFTP et de formation soient de qualité et permettent d'acquérir des compétences à la fois utiles dans le monde professionnel et non cognitives/transposables, notamment dans les domaines de la gestion d'entreprise et des TIC, et veiller à ce que les dirigeants d'établissements d'EFTP et le personnel enseignant, incluant les formateurs et les entreprises, soient qualifiés/certifiés.

- Promouvoir le développement de différentes méthodes de formation et d'apprentissage en classe et dans le monde du travail lorsque cela est approprié.
- S'assurer qu'il existe, pour l'EFPT, des mécanismes transparents et efficaces d'assurance qualité et développer des cadres de qualification.
- Promouvoir une collaboration visant à améliorer la transparence et la reconnaissance transfrontalière des compétences de l'EFPT dans le but de renforcer la qualité des programmes d'EFPT, et de permettre la mobilité des travailleurs et des apprenants et d'assurer que les programmes de l'EFPT continuent de s'adapter à l'évolution des demandes en matière de marché du travail.
- Promouvoir la flexibilité des parcours d'apprentissage dans les structures formelles et non formelles ; permettre aux apprenants d'accumuler et de transférer les crédits correspondant aux niveaux qu'ils ont atteints ; faire reconnaître, valider et créditer leurs acquis, et établir des programmes-relais appropriés et des services d'orientation de carrière et de conseil.

**Cible 4.5 :** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

51. En dépit d'une progression globale de la scolarisation des filles et des garçons à l'école primaire, l'élimination des inégalités à tous les niveaux de l'éducation n'a pas bénéficié d'une attention suffisante. Par exemple, les enfants issus des 20 % de foyers les plus pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire avaient cinq fois moins de chances de parvenir au terme de l'enseignement primaire que les enfants issus des 20 % les plus riches en 2009 <sup>[xxvi]</sup>. De plus, la pauvreté tend à exacerber d'autres facteurs d'exclusion en creusant, par exemple, le fossé entre les genres.
52. La question de la pauvreté doit rester prioritaire, car elle est toujours le plus grand obstacle à l'inclusion à tous les niveaux et dans toutes les régions du monde. L'investissement dans l'éducation peut réduire les disparités de revenus, et de nombreux programmes éducatifs ont trouvé des moyens innovants d'aider les familles et les apprenants à surmonter les obstacles financiers à l'éducation. Il convient d'investir dans ces approches et de les généraliser.
53. Pour parvenir à une éducation inclusive, les politiques devraient viser à transformer les systèmes éducatifs afin qu'ils puissent mieux prendre en compte la diversité des apprenants et de leurs besoins. Cela est fondamental pour mettre en place l'égalité dans le droit à l'éducation, question qui n'est pas seulement liée à l'accès, mais aussi à la participation et à la réussite de tous les élèves. Cela doit se faire en prêtant une attention particulière à ceux qui sont exclus, vulnérables ou qui risquent d'être marginalisés ainsi que cela est décrit au paragraphe 5.
54. Les inégalités fondées sur le genre sont particulièrement préoccupantes. On estimait que seulement 69 % des pays réussiraient à atteindre en 2015 la parité d'accès à l'enseignement primaire – scolarisation du même nombre de filles que de garçons – et 48 % dans le secondaire <sup>[xxvii]</sup>. La parité des sexes est certes un indicateur utile de mesure du progrès, mais il faut consentir davantage d'efforts pour instaurer l'égalité des genres. L'égalité est un objectif plus ambitieux qui implique que toutes les filles et tous les garçons, toutes les femmes et tous les hommes, se voient offrir les mêmes possibilités de recevoir une éducation de qualité, atteignent le même niveau d'instruction et en tirent le même profit. Les adolescentes et les jeunes femmes sont parfois exposées à la violence sexiste, au mariage d'enfants, à la grossesse précoce et au lourd fardeau des tâches ménagères, de même que celles qui vivent dans des zones rurales démunies et reculées, aussi requièrent-elles une attention particulière. Par ailleurs, il existe des situations où les garçons sont défavorisés ; par exemple, dans certaines régions, le nombre de garçons fréquentant l'éducation secondaire et supérieure reste à la traîne par rapport aux filles. Les

inégalités fondées sur le genre dans le domaine éducatif sont souvent le reflet des normes et des discriminations relatives au genre qui dominent dans la société en général. Les politiques visant à remédier à ces inégalités sont plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans un ensemble de mesures également axées sur la promotion de la santé, de la justice, de la bonne gouvernance et de l'abolition du travail des enfants. Les contextes et les causes profondes de la marginalisation, de la discrimination et de l'exclusion sont très divers. Les groupes vulnérables qui nécessitent une attention particulière et des stratégies ciblées sont les personnes handicapées, les populations autochtones, les minorités ethniques et les pauvres.

55. Des efforts et des investissements en vue du renforcement des capacités seront requis pour garantir l'intégration du genre dans les systèmes et les programmes éducatifs, et en assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi. Des mesures particulières devraient être mises en place pour assurer la sécurité individuelle des filles et des femmes pendant leur trajet entre le domicile et l'école, en appliquant des politiques de lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement fondés sur le genre et sexuels, afin de les éliminer à l'école.
56. De nombreux enfants voient leurs possibilités de recevoir une éducation réduites à néant par les conflits, les épidémies et les catastrophes naturelles. À l'échelle mondiale, environ 21 millions d'enfants, soit 36 % des enfants non scolarisés vivaient en 2012 dans des zones affectées par un conflit, soit une augmentation de 30 % depuis 2000 [xxviii]. Il est crucial de ne pas interrompre l'éducation en situation d'urgence, de conflit, de post-conflit ou après une catastrophe, et de répondre aux besoins éducatifs des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et des réfugiés. Outre les mesures proposées pour obtenir que l'équité, l'inclusion et l'égalité des sexes fassent partie intégrante de toutes les cibles en matière d'éducation, les stratégies suivantes sont proposées :

**57. Stratégies indicatives :**

- S'assurer que les politiques éducatives, les plans sectoriels et les budgets correspondants garantissent les principes de non-discrimination et d'égalité dans l'éducation, et élaborer et appliquer de toute urgence des stratégies ciblées dans l'intérêt des groupes vulnérables et exclus. Élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en faveur de l'égalité.
- S'assurer que les politiques éducatives, les plans sectoriels et les prévisions budgétaires incluent les éléments suivants : évaluation des risques pertinente ; préparation et réaction aux situations d'urgence sur le plan éducatif ; initiatives destinées à satisfaire les besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des adultes touchés par une catastrophe, un conflit, un déplacement de population ou une épidémie, en particulier lorsqu'il s'agit de PDI ou de réfugiés. Appuyer les mécanismes et les stratégies infrarégionaux et régionaux existants qui répondent aux besoins éducatifs des déplacés et des réfugiés.
- Identifier, mesurer et améliorer le degré d'accès des filles et des femmes à une éducation de qualité, ainsi que leur niveau de participation, leurs résultats et leur taux d'achèvement. Lorsque ce sont les garçons qui sont désavantagés, ils doivent faire l'objet de mesures ciblées.
- Identifier les obstacles qui empêchent les enfants et les jeunes en situation vulnérable d'accéder à des programmes éducatifs de qualité, et adopter des mesures positives pour éliminer ces obstacles.
- Appuyer une approche complète pour rendre les écoles résilientes aux impacts des catastrophes de toute envergure. Cela inclut : des installations scolaires plus sûres, la gestion des catastrophes à l'école et l'éducation à la réduction des risques et à la résilience.
- Proposer un enseignement à distance, une formation aux TIC, un accès aux technologies appropriées et à toute infrastructure nécessaire pour permettre de créer un environnement d'apprentissage à la maison, ainsi que dans les zones de conflit et dans les zones reculées, en particulier pour les filles, les femmes, les garçons et les jeunes vulnérables, et les autres groupes marginalisés.

- Examiner au niveau gouvernemental les plans sectoriels de l'éducation, les budgets, les programmes d'enseignement et les manuels [xxx], ainsi que la formation et l'inspection des enseignants, pour s'assurer qu'ils ne véhiculent pas de stéréotypes sexistes et qu'ils favorisent l'égalité, la non-discrimination et les droits humains, ainsi que l'éducation aux différentes cultures.
- Veiller à utiliser des sources de données et d'informations multiples, notamment les Systèmes d'information pour le management de l'éducation et les enquêtes pertinentes sur les écoles et les ménages, pour faciliter le suivi de l'exclusion sociale dans l'éducation. La Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation est un exemple de la quantité d'informations pouvant être mises à disposition pour que les décideurs puissent agir<sup>11</sup>.
- Collecter des données de meilleure qualité sur les enfants handicapés, répertoriant les différents handicaps et déficiences et évaluant leur niveau de gravité. Des indicateurs doivent être élaborés, et des données utilisées pour créer une base de données servant à l'élaboration de programmes et de politiques.

**Cible 4.6 :** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

58. L'alphabétisation<sup>12</sup> fait partie intégrante du droit à l'éducation et c'est un bien public. Elle est au cœur de l'éducation de base et représente le fondement indispensable de l'apprentissage indépendant [xxx]. Les avantages tirés de l'alphabétisation, en particulier pour les femmes, sont bien connus – plus grande participation au marché du travail, mariages moins précoces et amélioration de l'état de santé et de l'état nutritionnel des enfants et de leur famille, autant de facteurs qui contribuent à réduire la pauvreté et à améliorer les perspectives d'avenir. Le calcul est une compétence indispensable : la capacité de manipuler les nombres, les comptes, les mesures, les rapports et les quantités est essentielle à la vie courante, partout dans le monde. [xxxi] Mais l'alphabétisation et l'acquisition de compétences en calcul pour les jeunes et les adultes reste un défi mondial. En 2013, 757 millions d'adultes (de 15 ans et plus) dans le monde, dont deux tiers de femmes, ne savaient toujours ni lire ni écrire [xxxi]. Les faibles compétences en alphabétisation sont une source de préoccupation au niveau mondial, y compris dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé. Environ 20 % des adultes qui résident en Europe sont dépourvus des compétences dont ils auraient besoin, en matière d'alphabétisation, pour participer pleinement à la vie de la société [xxxi]. Les adultes dont le niveau d'alphabétisation et de calcul est insuffisant sont désavantagés à plus d'un titre. Ils sont plus exposés que les autres au chômage, et ceux qui ont un emploi reçoivent des salaires inférieurs à la moyenne. Ils éprouvent davantage de difficultés à tirer profit des possibilités offertes par la société et à exercer leurs droits. Ils sont aussi plus nombreux à être en mauvaise santé.
59. D'ici à 2030, dans le monde entier, tous les jeunes et tous les adultes devraient avoir acquis des niveaux pertinents et reconnus de maîtrise des compétences fonctionnelles en lecture, en écriture et en calcul<sup>13</sup> équivalents à ceux qui permettent d'acquérir un enseignement de base

11 La base de données se trouve à l'adresse [www.education-inequalities.org](http://www.education-inequalities.org).

12 L'alphabétisme se définit comme la capacité à identifier, comprendre, interpréter, créer, communiquer et analyser des documents imprimés et écrits associés à différents contextes. Il implique un apprentissage en continu qui permet aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et de déployer leurs potentialités pour participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société. (UNESCO. 2005. Aspects de l'évaluation de l'alphabétisme : Thèmes et problématiques issus de la Réunion d'experts de l'UNESCO, 10–12 juin 2003. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001401/140125eo.pdf>)

13 « Une personne est alphabète du point de vue fonctionnel si elle peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace au sein de son groupe ou de sa communauté, et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de sa communauté. » (UNESCO. 2006. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006 – Alphabétisation, un enjeu vital, p. 154. [http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chapt6\\_eng.pdf](http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chapt6_eng.pdf).)

suivi dans son intégralité. Les principes, stratégies et mesures à mettre en œuvre à cette fin reposent sur une conception moderne de l'alphabétisation, comprise non plus sur la base d'une simple dichotomie entre « alphabétisé » et « analphabète », mais sur l'idée d'une continuité d'un niveau de compétence à un autre. Le degré de maîtrise requis et la façon dont chacun applique ses compétences en matière de lecture et d'écriture dépendent des circonstances individuelles. Une attention particulière doit donc être portée au rôle de la première langue des apprenants dans l'alphabétisation et l'apprentissage. Les programmes et les méthodes d'alphabétisation doivent répondre aux besoins et correspondre à la situation propre des apprenants, notamment grâce à la fourniture de programmes d'alphabétisation contextuels bilingues et interculturels et s'inscrire dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'enseignement du calcul, domaine qui doit être renforcé, devrait faire partie des programmes d'alphabétisation. Les TIC, en particulier les technologies mobiles, sont très prometteuses à cet égard.

#### **60. Stratégies indicatives :**

- Instaurer une approche sectorielle et multisectorielle dans l'élaboration des politiques et des plans d'alphabétisation, ainsi que des budgets correspondants, en renforçant la collaboration et la coordination entre les ministères pertinents, notamment ceux de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, du travail, de l'industrie et de l'agriculture, ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et favoriser une fourniture décentralisée en pratique.
- Veiller à ce que les programmes d'alphabétisation et d'enseignement du calcul soient de grande qualité, conformes aux mécanismes d'évaluation nationaux, parfaitement adaptés aux besoins des apprenants et tenant compte de leurs acquis et de leur expérience. Cela nécessite que l'on porte une attention particulière à la culture, à la langue, aux rapports sociaux et politiques et à l'activité économique, ainsi qu'aux filles, aux femmes et aux groupes vulnérables ; en outre, ces programmes doivent être liés et intégrés au développement des compétences pour un travail décent et pour la vie courante, en tant qu'éléments essentiels à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Généraliser les programmes efficaces d'alphabétisation et de renforcement des compétences pour les adultes, en impliquant des partenaires tels que la société civile, et en profitant de sa riche expérience et de ses bonnes pratiques.
- Promouvoir l'utilisation des TIC, en particulier des technologies mobiles, pour les programmes d'alphabétisation et d'enseignement du calcul.
- Élaborer un cadre d'évaluation du niveau d'alphabétisation et des instruments permettant d'évaluer les niveaux d'aptitude, fondés sur les résultats d'apprentissage. Pour y parvenir, la notion de maîtrise devra être définie en fonction d'un certain nombre de situations individuelles, y compris pour ce qui est des compétences de la vie professionnelle et de la vie courante.
- Mettre en place un système pour recueillir, analyser et partager des données pertinentes et d'actualité sur les niveaux d'alphabétisation et les besoins d'alphabétisation et d'enseignement du calcul, ventilées par sexe et d'autres indicateurs de marginalisation.

**Cible 4.7 :** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

61. À l'heure de la mondialisation, les problèmes sociaux, politiques, économiques et environnementaux non réglés abondent, aussi l'éducation est-elle essentielle, en ce qu'elle contribue à l'édification de sociétés pacifiques et viables. Toutefois, il est rare que les systèmes éducatifs intègrent pleinement des approches aussi transformatrices. Il est vital, par conséquent, d'accorder une place centrale, dans Éducation 2030, au renforcement de la contribution de l'éducation à l'avènement des droits de l'homme, de la paix, et d'une citoyenneté responsable, du niveau local au niveau mondial, de l'égalité des sexes, du développement durable et de la santé.
62. Il importe que le contenu d'un tel enseignement soit pertinent et prenne en compte les aspects tant cognitifs que non cognitifs de l'apprentissage. Les connaissances, les compétences, les valeurs et les comportements dont les individus ont besoin pour mener une vie productive, prendre des décisions éclairées et assumer un rôle actif, au plan local comme au niveau mondial, en affrontant les enjeux globaux et en recherchant des solutions, peuvent être acquis au moyen de l'éducation en vue du développement durable (EDD)<sup>14</sup> et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)<sup>15</sup>, qui englobent l'éducation à la paix et aux droits de l'homme ainsi que l'éducation interculturelle et l'éducation pour une compréhension internationale. Certes, des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières années, mais seuls 50 % des États membres de l'UNESCO indiquent, par exemple, qu'ils ont intégré l'EDD dans des politiques pertinentes [xxxiv].
63. **Stratégies indicatives :**
- Élaborer des politiques et des programmes pour promouvoir l'EDD et l'ECM, et les intégrer dans l'enseignement formel, non formel et informel, grâce à des interventions, à la formation des enseignants, à une réforme des programmes d'enseignement et à un soutien pédagogique dans l'ensemble du système. Cela inclut la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'EDD<sup>16</sup>, et implique de traiter de sujets tels que les droits humains, l'égalité des genres, la santé, l'éducation complète à la sexualité, les changements climatiques, les modes de vie durables et la citoyenneté responsable et engagée, à partir des expériences et des capacités nationales.

14 L'EDD donne aux apprenants le moyen de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long de la vie, l'EDD fait partie intégrante de l'éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformatrice qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société. (UNESCO. 2014. Feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable. <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514e.pdf>)

15 L'éducation à la citoyenneté mondiale vise à donner aux apprenants les compétences de base suivantes : a) la connaissance et la compréhension des questions et des tendances globales spécifiques, et la connaissance et le respect des valeurs universelles fondamentales (par exemple, la justice, l'égalité, la dignité et le respect) ; b) les capacités cognitives indispensables à la pensée, à la résolution des problèmes et à la prise de décisions critiques, créatrices et innovantes ; c) les capacités non cognitives telles que l'empathie, l'ouverture aux expériences et à d'autres points de vue les compétences interpersonnelles et de communication, et l'aptitude à travailler en réseau et à interagir avec des personnes de tous horizons et d) les capacités comportementales nécessaires pour lancer et participer à des mesures proactives. (UNESCO. 2013. Document final de la Consultation technique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale Éducation à la citoyenneté mondiale : Une nouvelle vision. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002241/224115E.pdf>.)

16 Adopté par la Conférence générale de l'UNESCO (Résolution 37 C/12) et agréé par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/69/211) comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014.



- Proposer aux apprenants des deux sexes et de tous âges des possibilités d'acquérir, tout au long de leur vie, les connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés en bonne santé, pacifiques et durables.
- Élaborer et diffuser les bonnes pratiques en matière d'EDD et d'ECM dans et entre les pays, pour une meilleure mise en œuvre des programmes éducatifs et pour renforcer la coopération et la compréhension internationales.
- Promouvoir des programmes participatifs pour les apprenants et les éducateurs, en rapport avec l'EDD et l'ECM, afin d'engager leurs communautés et la société.
- Veiller à ce que l'éducation dispensée tienne compte du rôle joué par la culture dans l'optique de la durabilité, en s'appuyant sur les conditions et la culture locales et grâce à des activités de sensibilisation aux expressions culturelles et au patrimoine culturel, dans toute leur diversité, tout en soulignant l'importance du respect des droits humains.
- Appuyer la création de systèmes d'évaluation plus efficaces pour l'ECM et l'EDD, afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage sur les plans cognitif, socio-affectif et comportemental, en utilisant, lorsque cela est possible, les outils existants et ayant fait leur preuve, en définissant les besoins d'élaboration de nouveaux outils et en incluant un large éventail des pays et de régions, en tenant compte du travail de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et d'autres partenaires.
- Promouvoir une approche interdisciplinaire et, si nécessaire, multipartenaires, pour intégrer l'EDD et l'ECM à tous les niveaux et à toutes les formes éducatives, y compris par l'éducation et la formation aux droits humains, pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence.

## Modalités de mise en œuvre

**Cible 4.a :** Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

- 64.** Il est nécessaire de disposer d'installations appropriées et sûres, et d'instaurer des conditions propices à l'apprentissage pour tous, indépendamment du contexte ou de la présence d'un handicap<sup>17</sup>. Un environnement d'apprentissage de qualité est essentiel, car il apporte à tous les apprenants, enseignants et autres membres du personnel éducatif l'appui dont ils ont besoin. Tout un chacun devrait avoir accès à chaque environnement d'apprentissage et les structures éducatives devraient disposer de ressources et d'une infrastructure suffisante pour que les classes soient de taille raisonnable et que des installations sanitaires y soient aménagées. Si le pourcentage moyen des écoles primaires dotées d'installations sanitaires adéquates est passé de 59 % en 2008 à 68 % en 2012 dans 126 pays en développement, il ne s'élevait cette même année qu'à 50 % dans 52 des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu [xxxv].
- 65.** Il est primordial de veiller à ce que les filles se sentent en sécurité dans leur environnement d'apprentissage, car c'est un gage de poursuite des études [xxxvi]. L'arrivée de la puberté rend les filles plus vulnérables à la violence sexuelle, au harcèlement, à la coercition et à la maltraitance. La violence sexiste en milieu scolaire est un obstacle significatif à l'éducation des filles. De nombreux enfants sont exposés en permanence à la violence à l'école : chaque année, selon des estimations, 246 millions de filles et de garçons sont harcelés et brutalisés, dans leur établissement scolaire ou aux environs [xxxvii]. Dans les deux tiers des écoles où l'on observe

<sup>17</sup> Il est important de noter que le concept d'environnement d'apprentissage sûr et inclusif s'appuie sur les normes minimales de l'INEE et sur la liste d'écoles « amies des enfants » de l'UNICEF.

des disparités fondées sur le sexe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont les filles qui en pâtissent <sup>[xxxviii]</sup>. L'absence de toilettes privées, l'impossibilité de se procurer des serviettes hygiéniques et la stigmatisation des filles liée à l'hygiène pendant la menstruation ont parfois pour effet de compromettre leur éducation, de les pousser à l'absentéisme et de faire baisser le niveau de leurs résultats scolaires. De même, un défaut d'attention vis-à-vis des droits et des besoins des enfants, des jeunes et des adultes handicapés limite gravement leur participation dans le domaine de l'éducation.

#### 66. Stratégies indicatives :

- Mettre en place des politiques exhaustives, multidimensionnelles et cohérentes qui sont sensibles au genre et aux handicaps, et promouvoir des normes et des systèmes aptes à garantir la sécurité et la non-violence à l'école.
- Mettre en place des politiques et des stratégies pour protéger de la violence les apprenants, les enseignants et le personnel, dans le cadre d'écoles sans violence, et, dans les zones de conflit armé, s'engager à respecter le droit humanitaire international, qui protège les écoles en tant qu'objets civils, et prendre des mesures appropriées en cas de violation de ce droit, dans la mise en œuvre d'Éducation 2030.
- Veiller à ce que la sécurité règne dans chaque établissement, et qu'il dispose d'eau, d'électricité, de toilettes en état de fonctionnement, accessibles et séparées pour les garçons et les filles, de salles de classe adéquates et sûres, et de matériel et de technologies adaptés à l'apprentissage.
- S'assurer que les ressources sont réparties équitablement entre les écoles et les centres d'apprentissage favorisés et défavorisés au plan socio-économique.
- S'assurer de la large disponibilité d'espaces et d'environnements éducatifs pour l'apprentissage et l'enseignement non formels et des adultes, notamment des réseaux de centres et d'espaces d'apprentissage communautaires, et la possibilité d'accéder à des ressources liées aux technologies de l'information, en tant qu'éléments essentiels de l'apprentissage tout au long de la vie.

**Cible 4.b :** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

67. Les programmes de bourses peuvent jouer un rôle crucial, en ce qu'ils permettent à des jeunes et à des adultes de financer la poursuite de leurs études. Ils offrent aussi une contribution importante à l'internationalisation des systèmes d'éducation tertiaire et de recherche, notamment dans les pays les moins avancés. Cela peut permettre d'accroître l'accès à des connaissances mondiales et de renforcer la capacité de transfert et d'adaptation des connaissances et de la technologie aux conditions locales. En 2010-2011, un montant annuel moyen de 3,2 milliards de dollars des États-Unis a été alloué aux bourses d'études et aux coûts liés aux étudiants, ce qui équivaut à un quart de l'aide totale octroyée au secteur de l'éducation <sup>[xxxix]</sup>. Ces dépenses sont parfois indispensables au renforcement des compétences de la population active dans les pays à faible revenu, mais bénéficient majoritairement aux pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). À titre d'exemple, en 2010-2011, le montant annuel des fonds versés, sous forme de bourses d'études et de financement des coûts imputables aux étudiants, à seulement cinq pays à revenu intermédiaire équivalait au montant total de l'aide directe à l'éducation de base reçue par l'ensemble des 36 pays à faible revenu. Lorsque les pays développés offrent des bourses aux étudiants des pays en développement, celles-ci devraient être structurées de façon à renforcer

les capacités du pays en développement. Bien que l'importance des bourses soit reconnue, les pays donateurs sont encouragés à accroître d'autres formes de soutien à l'éducation.

- 68.** Conformément à l'accent mis sur l'équité, l'inclusion et la qualité dans Éducation 2030, des bourses d'études devraient être octroyées en toute transparence à des jeunes issus de milieux défavorisés. Des bourses sont souvent accordées dans des domaines particuliers, comme la science, la technologie, l'ingénierie, les TIC, ou les programmes de formation d'enseignants et de formation professionnelle. Il convient de porter une attention particulière à l'octroi de bourses d'études aux filles et aux femmes dans les domaines des STEM.

**69. Stratégies indicatives :**

- Veiller à ce que les mécanismes, programmes et politiques associés aux programmes de bourses d'études internationaux reflètent la situation, les priorités et les plans de chaque pays en matière de développement, en mettant l'accent sur le renforcement des ressources humaines dans les domaines où elles sont le plus nécessaires.
- L'ensemble des bourses d'études devraient être attribuées en toute transparence à des jeunes femmes et hommes issus de milieux défavorisés. Il convient de veiller à ce que les bourses offertes aux jeunes défavorisés fassent l'objet d'une promotion transparente, afin de permettre aux jeunes de faire des choix éclairés, et qu'elles soient conçues pour protéger leur statut et leurs droits légaux.
- Élaborer des programmes conjoints qui soient menés par les universités du pays d'origine et celles du pays bénéficiaire, afin d'inciter les étudiants à retourner chez eux une fois leur formation terminée, et mettre en place d'autres mécanismes propres à prévenir un « exode des cerveaux » – l'émigration de personnes hautement qualifiées – et à promouvoir à la place un « retour des cerveaux ».
- Développer les bourses d'études dans le pays d'origine pour accroître les nombres et les types de bénéficiaires du pays concerné ainsi que le marché du travail local.

**Cible 4.c :** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

- 70.** Les enseignants sont la clé du succès de l'agenda Éducation 2030, cette cible a par conséquent une importance cruciale. Elle exige une attention urgente, à plus brève échéance, car le déficit d'équité dans le domaine de l'éducation est exacerbé par la pénurie et la répartition inégale des enseignants ayant reçu une formation professionnelle digne de ce nom, notamment dans les zones défavorisées. Dans la mesure où les enseignants sont la condition sine qua non d'une éducation de qualité, il convient de s'assurer que les enseignants et les éducateurs soient autonomisés, recrutés et rémunérés correctement, motivés, professionnellement qualifiés et appuyés dans le cadre de systèmes gérés avec efficacité et efficience, assortis de ressources appropriées.
- 71.** D'ici à 2030, 3,2 millions d'enseignants supplémentaires seront requis pour que l'éducation primaire universelle <sup>[x]</sup> devienne une réalité, et 5,1 millions de plus pour parvenir au même résultat dans le premier cycle du secondaire <sup>[xi]</sup>. En outre, les enseignants qui vont quitter la profession entre 2015 et 2030 devront être remplacés. Or, dans un tiers des pays ayant répondu au questionnaire de l'UNESCO, moins de 75 % des enseignants du primaire sont formés dans le respect des normes nationales <sup>[xii]</sup> en vigueur. Les décisions prises antérieurement en fonction de normes moins exigeantes, du fait de la pénurie d'enseignants, ont eu pour conséquence la multiplication du nombre des enseignants non professionnels, mal préparés au travail devant

une salle de classe. L'inexistence et/ou le caractère inadéquat des activités de formation continue et d'appui à l'intention des enseignants ainsi que des normes applicables à la profession d'enseignant au plan national sont des facteurs qui contribuent grandement à l'insuffisance des résultats de l'apprentissage. Les systèmes éducatifs performants qui garantissent la qualité et l'équité se concentrent sur le perfectionnement continu des enseignants, ceux-ci recevant un soutien qui les aide à parfaire leur formation et à progresser tout au long de leur carrière.

- 72.** Les enseignants sont également fondés à exercer leurs droits socio-économiques et politiques, notamment le droit à des conditions de travail décentes et à une rémunération acceptable. Les gouvernements devraient faire en sorte que l'enseignement devienne une profession attrayante qui suscite des vocations, avec une formation et un développement continu, en revalorisant le statut professionnel des enseignants, leurs conditions de travail et l'appui qu'ils reçoivent, et ils devraient renforcer les mécanismes de concertation avec les organisations d'enseignants.
- 73.** Enfin, les enseignants contribuent pour beaucoup à l'amélioration des résultats d'apprentissage de leurs élèves, avec l'appui des directeurs d'établissements, des pouvoirs publics et de la communauté. Force est de constater que les enseignants sont ouverts au changement et qu'ils sont désireux d'apprendre et d'évoluer tout au long de leur carrière. Dans le même temps, ils doivent bénéficier de temps et de latitude afin de prendre davantage l'initiative de coopérer avec leurs collègues et les directeurs d'école, et de profiter des possibilités qui se présentent en matière de développement professionnel.

**74. Stratégies indicatives :**

- Élaborer des stratégies sensibles au genre pour attirer les candidats les meilleurs et les plus motivés, et faire en sorte qu'ils soient affectés là où leur présence est la plus nécessaire. Cela inclut une politique et des mesures législatives pour rendre la profession enseignante attrayante aux yeux du personnel en place et potentiel, en améliorant les conditions de travail, en assurant des prestations de sécurité sociale et en garantissant que les salaires des enseignants et des personnels dans l'éducation soit au moins semblables à ceux d'autres professions exigeant des niveaux de qualification similaires ou équivalents.
- Examiner, analyser et améliorer la qualité de la formation initiale et continue des enseignants, et offrir à tous les enseignants une formation initiale de qualité ainsi qu'un développement et un soutien professionnels continus.
- Élaborer un cadre de qualifications pour les enseignants, les formateurs d'enseignants, les superviseurs d'enseignants et les inspecteurs.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion des enseignants inclusives, équitables et soucieuses de la parité des sexes, qui portent sur le recrutement, la formation, l'affectation, la rémunération, l'organisation des carrières et les conditions de travail, ainsi que la revalorisation du statut des enseignants et des éducateurs ainsi que la qualité de l'enseignement.
- Permettre aux enseignants d'acquérir les compétences technologiques voulues pour utiliser les TIC et les réseaux sociaux, ainsi que les compétences en matière d'analyse des médias et de critique des sources, et leur offrir une formation adaptée aux défis que pose l'enseignement à des élèves nécessitant une éducation spécialisée.
- Élaborer et appliquer des systèmes d'évaluation et de retour d'information efficaces pour soutenir les bonnes pratiques pédagogiques et le développement professionnel des enseignants, en veillant à ce que la formation ait un impact positif sur la performance des enseignants.
- Renforcer les systèmes de gestion des écoles pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage.
- Mettre en place ou renforcer des mécanismes pour un dialogue social institutionnalisé avec les enseignants et les organisations qui les représentent, assurant leur pleine participation au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique d'éducation.

## Indicateurs

75. Il est proposé d'élaborer quatre niveaux d'indicateurs :
- **mondiaux** : un nombre réduit d'indicateurs pour tous les ODD, y compris l'ODD 4 sur l'éducation, élaborés par le biais d'un processus consultatif sous la conduite de la Commission de statistique de l'ONU pour mesurer les progrès vers les cibles associées ;
  - **thématiques** : un ensemble plus large d'indicateurs comparables au niveau mondial proposés par les communautés éducatives pour suivre de plus près les progrès effectués d'un pays à l'autre ; ils incluront les indicateurs de portée mondiale ;
  - **régionaux** : des indicateurs supplémentaires qui pourraient être élaborés afin de prendre en compte des contextes régionaux spécifiques et des priorités politiques pertinentes se prêtant moins à une comparaison mondiale ;
  - **nationaux** : des indicateurs choisis et développés par les pays qui tiennent compte de leurs contextes nationaux et correspondent à leurs systèmes éducatifs et à leurs plans et politiques en matière d'éducation.
76. Un ensemble d'indicateurs thématiques élaboré par le Groupe consultatif technique à l'issue d'une vaste consultation menée auprès du public se trouve en Annexe II. Cinq critères ont été retenus : pertinence ; alignement sur les notions associées à chaque cible ; possibilité de collecte régulière, mais pas nécessairement annuelle, de données auprès des pays ; simplicité de communication à un public international ; possibilité d'interprétation. Pour certaines cibles, des indicateurs précis existent déjà, qui sont applicables à un grand nombre de pays. Pour d'autres, il faut encore consentir des efforts importants pour mettre au point des méthodes de définition de tels indicateurs et/ou renforcer les capacités des pays en matière de collecte et d'utilisation de données. En particulier, il faudrait mener des actions plus vastes à l'échelle nationale et mondiale pour combler les lacunes en termes de mesure de l'équité et de l'inclusion (pour lesquelles la ventilation des données par groupe de population et groupe vulnérable est essentielle) et pour ce qui est de la qualité des résultats d'apprentissage. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi selon leur pertinence, par rapport au contexte du pays, à ses capacités et à la disponibilité des données.

## III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

77. La mise en œuvre d'Éducation 2030 nécessitera l'instauration de mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux de gouvernance, de responsabilisation, de coordination, de suivi, de communication de l'information et d'évaluation. Il faudra également avoir recours à des stratégies adaptées, notamment en termes de partenariats et de financement. **L'objectif principal des mécanismes de mise en œuvre d'Éducation 2030 est de soutenir les actions menées par les pays.** Pour un maximum d'efficacité, ces mécanismes devront être inclusifs, participatifs et transparents. Dans la mesure du possible, ils s'appuieront sur des dispositifs existants.

### Gouvernance, responsabilisation et partenariats

78. L'agenda Éducation 2030 est axé sur le niveau national. Il incombe au premier chef aux **gouvernements** de rendre possible l'exercice du droit à l'éducation et ils joueront un rôle essentiel, en tant que garants d'une gestion et d'un financement efficaces et équitables de l'enseignement public. Il leur faudra faire preuve d'une détermination politique durable en faveur de l'éducation et piloter la contextualisation et la mise en œuvre des objectifs et des cibles d'Éducation 2030, à partir des expériences et des priorités nationales, tout en veillant à ce

que les autres partenaires clés préservent son caractère transparent et inclusif. L'état joue un rôle crucial aux titres de la régulation des normes, de l'amélioration de la qualité et de la réduction des disparités entre les régions, les communautés et les établissements scolaires. Si nécessaire, les gouvernements doivent intégrer la planification de l'éducation dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable, et dans la réponse humanitaire, tout en veillant à ce que leurs politiques soient conformes à leurs obligations légales gouvernementales, qui consistent à respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation.

- 79.** Au cours des 15 prochaines années, jusqu'en 2030, la démocratisation des processus décisionnels devrait se poursuivre, et la voix et les priorités des citoyens devraient se refléter dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales à tous les niveaux. La planification, la mise en œuvre et le suivi peuvent bénéficier du soutien de partenariats solides, multiformes, qui rassemblent les acteurs clés, dont les contributions et actions possibles sont indiquées ci-dessous. Les partenariats à tous les niveaux doivent être guidés par les principes suivants : la concertation, ouverte, inclusive et participative, avec la responsabilité mutuelle, la transparence et les synergies. La participation doit commencer par l'implication des familles et des communautés afin de renforcer la transparence et de garantir une bonne gouvernance de l'administration de l'éducation. Une responsabilité accrue au niveau des écoles pourrait renforcer l'efficacité dans la fourniture de services.
- 80. Les organisations de la société civile (OSC)**, notamment les coalitions et les réseaux diversifiés et représentatifs, jouent aussi un rôle essentiel. Elles doivent être engagées et impliquées à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation, et leur participation doit être institutionnalisée et garantie. Les OSC peuvent :
- encourager la mobilisation sociale et sensibiliser le public, en permettant aux citoyens (notamment ceux qui font face à la discrimination) de faire entendre leur voix au stade de l'élaboration des politiques ;
  - concevoir des approches innovantes et complémentaires qui permettent de faire progresser le respect du droit à l'éducation, notamment pour les groupes les plus marginalisés ;
  - collecter et partager les données issues de la pratique, des évaluations citoyennes et de la recherche pour nourrir une concertation structurée, en tenant les gouvernements responsables de la mise en œuvre, en assurant le suivi des progrès réalisés, en menant des activités de sensibilisation fondées sur des éléments probants, en passant au crible les dépenses et en veillant à ce que la gouvernance et la budgétisation dans le domaine de l'éducation soient transparentes.
- 81. Les enseignants et les éducateurs**, et leurs organisations, sont eux-mêmes des partenaires essentiels et devraient être impliqués dans toutes les étapes de l'élaboration des politiques, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi. Les enseignants et le personnel de soutien à l'éducation peuvent :
- mettre à profit leurs compétences professionnelles et leur engagement pour faire en sorte que leurs élèves acquièrent des connaissances ;
  - obtenir que les réalités du milieu scolaire occupent le premier plan aux stades de la concertation, de l'élaboration des politiques et de la planification, que des liens soient établis entre politiques et pratique, et que l'expérience qu'ils ont acquise dans l'exercice de leur métier, mais aussi leur compréhension collective des enjeux et leurs compétences techniques, soient prises en compte dans l'ensemble des politiques et des stratégies ;
  - promouvoir l'inclusion, la qualité et l'équité et améliorer les programmes scolaires et la pédagogie.

- 82. Le secteur privé, les organisations philanthropiques et les fondations** peuvent jouer un rôle important, en s'appuyant sur l'expérience, des approches innovantes, les compétences professionnelles et les ressources financières dont elles disposent pour renforcer l'enseignement public. Ils peuvent apporter une contribution à l'éducation et au développement à travers des partenariats multipartites, un investissement et des contributions qui soient transparents, adaptés aux priorités locales et nationales, respectueux de l'éducation en tant que droit humain, et qui n'aggravent pas les inégalités. En outre, ils peuvent :
- mobiliser davantage de ressources supplémentaires pour l'enseignement public, notamment par le paiement d'impôts équitables et en concentrant ces ressources sur des domaines prioritaires ;
  - aider les spécialistes de la planification en matière d'éducation et de formation à comprendre les tendances du marché du travail et les besoins en termes de compétences, de manière à faciliter la transition de l'école à l'emploi, et proposer des approches innovantes pour aborder les problèmes touchant l'éducation ;
  - multiplier les possibilités inclusives offertes dans le domaine de l'éducation en proposant des services et des activités supplémentaires au bénéfice des personnes les plus marginalisées, dans le respect de cadres normatifs définis par les pouvoirs publics.
- 83. La communauté de la recherche** a une contribution importante à apporter au développement éducatif, en général, et à la concertation, en particulier. Elle peut :
- mener des recherches adaptées aux politiques, y compris une recherche-action, pour faciliter la mise en œuvre des cibles et mettre les connaissances sur l'éducation à la disposition des décideurs sous une forme utilisable ;
  - développer de façon durable les capacités locales et nationales en matière de recherche, tant qualitative que quantitative ;
  - aider à évaluer les progrès, proposer des options ou des solutions et identifier les meilleures pratiques, celles qui sont innovantes, généralisables et transférables.
- 84. Les jeunes**, les étudiants et leurs organisations sont des partenaires essentiels possédant des compétences spécifiques et uniques et l'une des cibles principales d'Éducation 2030. Ils sont donc les mieux placés pour indiquer leurs besoins en matière d'amélioration de l'apprentissage, en tant qu'apprenants actifs et responsables. Des efforts doivent être consentis pour garantir leur représentation et leur participation actives. Ils peuvent :
- encourager les gouvernements et d'autres partenaires à élaborer des programmes éducatifs destinés aux jeunes en consultation avec les jeunes, notamment avec ceux qui sont vulnérables et marginalisés, pour mieux répondre à leurs besoins et à leurs aspirations ;
  - aider à forger des politiques qui encouragent les systèmes éducatifs pertinents et réactifs et qui favorisent la transition de l'éducation et de la formation à l'emploi décent et à la vie d'adulte ;
  - participer à un dialogue intergénérationnel, prônant la reconnaissance des enfants, des adolescents et des jeunes, notamment des filles et jeunes femmes, en tant que détenteurs de droits et interlocuteurs légitimes s'agissant des politiques et de la pratique éducatives à tous les niveaux.
- 85. Le succès d'Éducation 2030** exigera un effort collectif. Il sera indispensable d'instaurer ou d'affiner les cadres juridiques et de politique pour promouvoir le principe de responsabilité et la transparence, ainsi qu'une gouvernance participative et des partenariats coordonnés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, dans le respect du droit à la participation de tous les acteurs. Il est impératif que tous les partenaires épousent la vision commune d'Éducation 2030 énoncée dans le présent Cadre d'action, et que leur propre responsabilité soit mise en jeu : les

organisations multilatérales doivent rendre des comptes à leurs États membres, les ministères de l'éducation (et autres) aux citoyens, les donateurs aux gouvernements et aux citoyens, les établissements scolaires et les enseignants à la communauté éducative et, d'une manière plus générale, aux citoyens.

## Coordination efficace

86. Bien que la mise en œuvre de l'ODD pour l'éducation et des cibles des autres ODD relatives à l'éducation incombe, pour son pilotage au niveau national, au ministère de l'éducation, elle exige que l'éducation devienne l'affaire commune de chaque gouvernement dans son ensemble. D'une part, l'éducation joue un rôle dans l'édification de sociétés du savoir et met un frein à l'accroissement de l'inégalité, d'autre part, un regain d'importance est accordé à l'apprentissage tout au long de la vie dans le nouvel agenda pour l'éducation, aussi est-il nécessaire que les gouvernements prennent davantage d'initiatives et qu'ils développent la coordination et les synergies en ce qui concerne la recherche pédagogique et l'intégration de l'éducation dans les dispositifs de développement socio-économique au sens large. Ce sont les mesures adoptées par les pays qui seront le moteur du changement, mais l'objectif ambitieux qui a été défini en matière d'éducation ne pourra être atteint par les seuls gouvernements. Ils auront besoin du soutien de toutes les parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques. Les **gouvernements** devront mettre en place des mécanismes appropriés, et renforcer les mécanismes déjà existants, qui formeront la principale source d'information du processus de suivi régional et mondial, avec l'appui des Nations Unies. Ils instaureront par ailleurs des procédures appropriées pour piloter, coordonner et stimuler des interventions en faveur du développement de l'éducation à divers niveaux et dans différents secteurs, en impliquant véritablement tous les partenaires dans la planification, l'exécution et le suivi de politiques et de stratégies éducatives. En outre, pour faire en sorte que les pays aient la maîtrise de l'action menée, les pays coordonneront toute aide externe fournie par les institutions co-organisatrices et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux.
87. En parallèle, des efforts régionaux et sous régionaux collectifs sont indispensables pour qu'il soit possible d'adapter et de mettre en œuvre avec succès Éducation 2030 aux niveaux national et régional. La coopération régionale et sous régionale s'inscrira dans des processus et mécanismes régionaux de portée plus vaste, qui assureront la coordination et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faudra s'appuyer sur des partenariats, des cadres et des mécanismes efficaces et efficients qui existent déjà ou qui seront créés, pour assurer une collaboration, une coopération, une coordination et un suivi forts de la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation. Ce processus peut également inclure la mise en place de niveaux de référence régionaux, en fonction des besoins. Les stratégies et les cadres régionaux actuels et en projet incluent l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons et la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique 2016-2025 ; la Stratégie pour l'éducation de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences ; la Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne ; le cadre de compétences du Conseil de l'Europe pour la culture démocratique et le dialogue interculturel ; le Projet régional pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes ; et la Vision communautaire 2025 de l'Association de la Communauté des Nations de l'Asie du Sud-Est 2015. Les rôles et les activités spécifiques des mécanismes régionaux pourront être définis en 2016, sur la base des conclusions des conférences ministérielles régionales consacrées à l'éducation post-2015.
88. La coopération entre les institutions co-organisatrices du Forum mondial pour l'éducation 2015 (WEF 2015) (**UNESCO, PNUD, UNFPA, HCR, UNICEF, ONU-Femmes et Banque mondiale**), les organisations régionales et intergouvernementales et les communautés régionales et sous régionales permettra de s'attaquer aux problèmes communs de manière cohérente. L'UNESCO, par le biais de ses bureaux régionaux et avec le concours des institutions co-organisatrices de WEF 2015, encouragera le partage des connaissances et des politiques et pratiques efficaces



d'une région à l'autre. La Plate-forme transrégionale pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme contribuera également à la réalisation de ce projet.

89. La coordination régionale, pour être inclusive et efficace, se concentrera sur des aspects tels que la collecte de données et le suivi, notamment l'évaluation par des pairs entre pays ; l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques ; l'élaboration de politiques ; le dialogue et l'association avec des partenaires compétents ; des réunions formelles et des manifestations de haut niveau ; des stratégies de communication régionale ; un plaidoyer et une mobilisation de ressources ; le renforcement des capacités et la mise en œuvre de projets communs.
90. Alors que les gouvernements sont les premiers garants du succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen de l'agenda des ODD, l'**Organisation des Nations Unies** a pour responsabilité spécifique de coordonner l'Agenda 2030 pour le développement mondial à l'échelle mondiale, sous l'étroite supervision de ses États membres et selon les orientations qu'ils imprimeront. Pour être à même d'exécuter ce nouveau programme de développement, le système des Nations Unies devra promouvoir la coopération et la collaboration entre ses agences afin de se montrer cohérent et de veiller à ce que les dimensions normative et opérationnelle de son action soient corrélées.
91. Les institutions co-organisatrices du WEF 2015, en particulier, ainsi que d'autres partenaires, au nombre desquels le PME en tant que plate-forme de financement multipartite, apporteront un appui individuel et collectif aux pays pour la mise en œuvre d'Éducation 2030, en dispensant des avis techniques, en renforçant les capacités existantes aux niveaux national et régional, et en octroyant un soutien financier et un appui au suivi, selon leurs mandats respectifs et leurs atouts propres et en tirant parti de leur complémentarité.
92. L'**UNESCO**, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, continuera de jouer le rôle qui lui a été confié, à la fois chef de file et coordonnatrice de l'agenda Éducation 2030, notamment en :
- menant des activités de sensibilisation pour soutenir l'engagement politique ;
  - développant les capacités ;
  - facilitant le dialogue politique, les échanges de connaissances et la définition de normes et la fourniture d'avis sur les politiques ;
  - favorisant la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
  - suivant les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles fixées en matière d'éducation, notamment grâce aux travaux de l'ISU et du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) ;
  - mobilisant les partenaires compétents aux niveaux mondial, régional et national afin qu'ils pilotent la mise en œuvre de l'agenda ;
  - faisant office de point focal pour l'éducation au sein de la structure générale de coordination du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'ensemble de l'institution, y compris ses bureaux extérieurs, ses instituts, ses réseaux et ses plates-formes associées, œuvrera dans le sens de la réalisation d'Éducation 2030.

93. Le mécanisme mondial de coordination d'Éducation 2030, dans le cadre plus large de l'architecture du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est constitué de l'intégralité des structures et des processus pertinents, en particulier le Comité directeur Éducation 2030, les Réunions mondiales sur l'éducation (GEM), les réunions régionales et la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG). Le mécanisme de coordination fera l'objet d'un examen par le biais des GEM, et il sera adapté en fonction des besoins.
94. Afin d'assurer une coordination forte au niveau mondial, l'UNESCO constituera un **Comité directeur Éducation 2030 (CD Éducation 2030)** multipartite, qui travaillera dans le cadre de l'architecture plus vaste du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le CD

Éducation 2030 appuiera l'action des États membres et des partenaires vers la réalisation de l'agenda Éducation 2030. À cette fin, entre autres activités, il offrira une orientation stratégique, examinera les progrès accomplis d'après le Rapport mondial de suivi sur l'éducation, et émettra des recommandations à l'intention de la communauté éducative sur les priorités essentielles et les actions clés afin de réaliser le nouvel agenda ; il assurera le suivi et le plaidoyer en faveur de financements adéquats, et encouragera l'harmonisation et la coordination des activités des partenaires. Le CD Éducation 2030 se réunira au moins une fois par an.

Le CD Éducation 2030 sera composé :

- d'états membres, qui auront la majorité, avec trois représentants d'états membres pour chacun des six groupes régionaux, et un représentant des pays de E-9 en rotation ;
- de l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale, chacune disposant d'un siège permanent, et d'un représentant des autres agences co-organisatrices (PNUD, UNFPA, HCR, ONU-Femmes), en rotation ;
- d'un représentant du PME ;
- de deux représentants des ONG, en rotation ;
- d'un représentant des organisations d'enseignants ;
- d'un représentant de l'OCDE, en raison de son statut d'organisation de coopération internationale et de son rôle dans l'architecture de l'aide au niveau mondial, liée à l'aide publique au développement (APD) ;
- d'un représentant d'organisations régionales de chacune des six régions, qui sera choisi par la région, avec une option de représentation tournante. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le représentant sera issu de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture.

Tous les membres seront désignés par leur groupe régional respectif, ils le représenteront et lui rendront des comptes. Un système de rotation aura lieu tous les deux ans. De plus, un groupe de membres associés en rotation sera établi, assurant l'équilibre régional du CD Éducation 2030, comprenant des représentants du secteur privé, des fondations et des organisations de jeunes et d'étudiants, pour participer aux réunions en tant qu'observateurs, sur invitation du CD Éducation 2030. Le CD Éducation 2030 pourra également constituer des groupes d'experts thématiques ad hoc et limités dans le temps, afin d'obtenir un soutien technique et/ou de s'appuyer sur les travaux de groupes existants. L'UNESCO fournira les services de secrétariat au CD Éducation 2030.

- 95.** L'UNESCO organisera des Réunions mondiales périodiques sur l'éducation, alignées sur le planning de réunions du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, en consultation avec le CD Éducation 2030, pour examiner les progrès accomplis au regard de l'agenda Éducation 2030, et partager les résultats avec les mécanismes mondiaux de revue et de suivi appropriés pour les ODD. Tous les États membres et autres parties prenantes faisant partie du mécanisme de coordination participeront à ces RME. Par ailleurs, une réunion de haut niveau sera organisée en parallèle de la Conférence générale de l'UNESCO. Ces réunions seront complétées par des réunions régionales selon un calendrier qui sera précisé au niveau régional par les États membres et d'autres parties prenantes.
- 96.** L'UNESCO continuera de faciliter le dialogue, la réflexion et le partenariat avec les ONG spécialisées et la société civile, y compris le CCONG, essentiels au mécanisme de coordination mondiale, capitalisant sur l'expérience accumulée et prenant en compte les ambitions élargies du nouvel agenda.

## Monitoring, suivi et examen des politiques fondées sur des données factuelles

97. Un suivi et un examen fondés sur des politiques, des systèmes et des outils bien conçus de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation sont essentiels à la réalisation d'Éducation 2030. Le suivi de la qualité dans le domaine de l'éducation requiert une approche multidimensionnelle, qui englobe la phase de conception, les éléments d'appui, le contenu, les processus et les résultats du système. La responsabilité principale du suivi s'exerçant au niveau des pays, ceux-ci devraient élaborer des mécanismes de suivi et de responsabilisation efficaces, adaptés aux priorités nationales, en consultation avec la société civile. Ils devraient également susciter un consensus plus large au niveau mondial quant aux spécificités des normes de qualité applicables et des résultats d'apprentissage escomptés tout au long de la vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'acquisition de compétences à l'âge l'adulte, et quant aux modalités de mesure de ces résultats. En outre, les pays devraient s'efforcer d'améliorer la qualité et l'actualisation des rapports. Les informations et les données doivent être librement accessibles à tous. Au niveau national, les données, les informations et les résultats reposant sur les mécanismes de rapport existants, ainsi que de nouvelles sources de données, si nécessaire, alimenteront les examens organisés aux niveaux régional et mondial.
98. Pour qu'il soit possible d'évaluer de façon suivie la progression de la qualité, de l'équité et de l'inclusion, il faut s'employer à améliorer la capacité des gouvernements à décomposer correctement les données et à les utiliser de manière effective pour la planification et l'élaboration de politiques. Les partenaires, en étroite coopération avec l'ISU et d'autres institutions pertinentes apporteront un soutien direct et ciblé aux États membres en vue de renforcer leurs capacités de mesure et de suivi appropriées. L'ISU facilitera le partage des bonnes pratiques afin de renforcer les systèmes de données des pays, notamment des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement enclavés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Des efforts devront être consentis pour inclure des cadres qualitatifs dans les plans nationaux d'éducation et pour renforcer les capacités des pays à mesurer l'équité, l'inclusion et les résultats d'apprentissage.
99. Le suivi à l'échelle mondiale fait partie intégrante de l'action menée aux niveaux international et régional pour renforcer l'analyse et la gestion des connaissances. Conformément à la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies, il sera aussi nécessaire de travailler davantage dans le sens de l'harmonisation des rapports sur les ODD et des comptes rendus adressés aux divers organes conventionnels des droits de l'homme en ce qui concerne l'éducation. Ces rapports nationaux officiels, qui sont souvent le reflet de contributions de la société civile, apportent un éclairage important sur l'exercice du droit à l'éducation.
100. Étant donné qu'il est important d'harmoniser le suivi et les différents rapports, l'ISU demeurera la source officielle de données sur l'éducation comparables entre les pays. Il continuera de produire des indicateurs de suivi internationaux à partir de sa propre enquête annuelle sur l'éducation et sur d'autres sources de données afin de garantir la comparaison internationale dans plus de 200 pays et territoires. Outre la collecte des données, l'ISU développera, en collaboration avec des partenaires, de nouveaux indicateurs, des approches statistiques et des outils de suivi pour mieux évaluer la progression des cibles relevant du mandat de l'UNESCO, en coordination avec le CD Éducation 2030.
101. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT sera poursuivi en tant que Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM). Il sera élaboré par une équipe indépendante, hébergée par l'UNESCO, et sera publié sous l'égide de l'UNESCO. Le Directeur de l'équipe est nommé par la Directeur général de l'UNESCO. Une attention particulière sera accordée à la composition géographique de son comité consultatif. Le rapport GEM constituera le mécanisme de suivi et de rapport sur l'ODD 4 et sur l'éducation dans les autres ODD, tenant dûment compte du mécanisme restant à créer pour assurer le suivi et l'analyse de la mise en œuvre du Programme de développement

durable à l'horizon 2030. Il rendra également compte de l'application des stratégies nationales et internationales visant à ce que tous les partenaires concernés respectent leurs obligations, dans le cadre du suivi et de l'examen d'ensemble des ODD.

- 102.** La collecte, l'analyse et l'utilisation des données seront encore renforcées grâce à une « révolution des données » inspirée de recommandations du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable<sup>18</sup>. Pour faire face au déficit actuel en matière de données, les organisations devront améliorer leur coordination, notamment grâce au renforcement des groupes inter-organisations existants et à la création de nouveaux groupes qui seront chargés de mettre au point des méthodologies harmonisées pour établir des estimations communes sur la base des données disponibles, tout en développant de nouvelles sources de données comparatives si nécessaire. Les pays et les organisations devront renforcer et normaliser leurs données sur la mobilisation des ressources nationales et d'autres filières de financement pour l'éducation, notamment la contribution des ménages. Les pays et les organisations tireront aussi profit de leur participation aux mécanismes proposés à divers autres titres : perfectionnement des normes, renforcement des capacités, collecte des informations nécessaires et partage des données.
- 103.** En outre, une culture de la recherche et de l'évaluation s'avère nécessaire aux niveaux national et international pour tirer de la mise en œuvre des stratégies et politiques des enseignements dont il sera ensuite tenu compte. Les pays devront évaluer les effets de leurs politiques éducatives sur la réalisation des cibles d'Éducation 2030. Mais il leur faudra ensuite exploiter les conclusions du suivi et des recherches menées pour prendre des décisions efficaces fondées sur les faits et mettre en œuvre des programmes axés sur les résultats. On devra prendre en compte l'ensemble des composantes des systèmes éducatifs dans le but de faire partager les enseignements tirés de leur évaluation, d'ouvrir le débat au sujet de ce qui fonctionne et de fournir un retour d'information constructif. Les principes clés de l'évaluation seront les suivants : le caractère central de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ; l'importance des responsables de l'équipe pédagogique dans les établissements scolaires ; l'équité et l'inclusion – dimensions essentielles ; la transparence ; le concours des partenaires à tous les niveaux. Dans l'ensemble, les activités d'évaluation devraient contribuer à l'accomplissement des objectifs fixés tant en matière de responsabilité que de développement. Enfin, au niveau mondial, les institutions chefs de file s'engageront à évaluer l'efficacité de leurs mécanismes de coordination et la mesure dans laquelle leurs programmes aideront les pays à mettre en œuvre Éducation 2030.

## Financement

- 104.** Le Sommet d'Oslo sur l'éducation (juillet 2015) <sup>[xliii]</sup> et la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015) ont affirmé qu'une augmentation importante des ressources serait nécessaire pour que soit atteint l'ODD 4. La pleine exécution de l'agenda Éducation 2030 dans son intégralité exigera pour sa part un financement durable, innovant et bien ciblé, ainsi que des modalités de mise en œuvre efficaces, en particulier dans les pays les plus éloignés de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux et dans les situations d'urgence. Reconnaisant les défis en matière de financement et de ressources, le Sommet d'Oslo a mis en place une Commission de haut niveau sur le financement des opportunités éducatives mondiales, première étape décisive pour redynamiser le plaidoyer en faveur de l'investissement en matière d'éducation et inverser la tendance actuelle de sous-financement. Les efforts visant à combler le déficit de financement doivent se concentrer dans un premier temps sur l'échelon national. Dans le même temps, la finance publique internationale joue un rôle important en complétant les efforts entrepris par les pays

<sup>18</sup> Les recommandations principales du groupe consultatif sont : (1) Parvenir à un consensus global sur les principes et les normes ; (2) Partager des moyens techniques et des innovations au service du bien commun ; (3) Investir de nouvelles ressources dans le renforcement des capacités ; (4) Montrer la voie pour assurer la coordination et la mobilisation et (5) Mettre à profit des gains rapides dans le domaine des données relatives aux ODD.

pour mobiliser les ressources publiques au niveau national, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables disposant de ressources nationales limitées. Des approches de substitution et innovantes seront également nécessaires.

**105.** Le Programme d'action d'Addis-Abeba [xlv] encourage les pays à fixer des cibles de dépenses appropriées à l'échelon national pour l'éducation. Les situations nationales varient, mais les recommandations suivantes, adoptées au plan international et régional, servent de référence :

- Consacrer au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB) à l'éducation ;

et/ou

- Consacrer au moins 15 à 20 % des dépenses publiques à l'éducation.

La Déclaration d'Incheon a instamment invité au respect de ces objectifs de référence et exprimé sa détermination à accroître les dépenses publiques d'éducation en fonction des situations nationales. En 2012, les pays ont consacré en moyenne 5 % de leur PIB et 13,7 % de leurs dépenses publiques à l'éducation [xlv]. Les pays les moins avancés doivent parvenir à la limite supérieure de ces fourchettes, voire la dépasser, s'ils veulent atteindre les cibles fixées dans le présent Cadre d'action – comme l'atteste l'analyse du coût de l'éducation universelle (pré-primaire, primaire et secondaire) dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) d'ici à 2030 : il devrait passer de 149 milliards de dollars des États-Unis en 2012 à 340 milliards de dollars, en moyenne, entre 2015 et 2030 [xlvi]. Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

**106. Augmentation et amélioration du financement de l'éducation au niveau national :** Comme les ressources nationales resteront la source de financement de l'éducation la plus importante, il faut que les gouvernements s'engagent clairement à mobiliser des ressources équitables, adaptées aux priorités définies, aux besoins recensés et aux capacités nécessaires en matière d'éducation au niveau national, afin qu'il soit possible de progresser sur la voie de la réalisation progressive du droit à l'éducation. Les pays devront :

- **Accroître le financement public de l'éducation :** cela implique d'élargir l'assiette fiscale (en particulier en mettant un terme aux incitations fiscales néfastes), de bloquer l'évasion fiscale et d'accroître la part du budget national consacrée à l'éducation ;
- **Donner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin :** les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés, les filles et les femmes et les personnes des zones touchées par les conflits sont généralement les populations qui sont les plus démunies en matière d'éducation et les ressources doivent donc leur être destinées. Il faut être sensible à leurs besoins et s'appuyer sur les actions qui ont administré la preuve de leur efficacité ;
- **Accroître l'efficacité et la responsabilité :** si on améliore la gouvernance et si on fait mieux appliquer le principe de responsabilité, on gagnera en efficacité et en efficacité dans l'utilisation des ressources mobilisées, et on obtiendra que les ressources financières se matérialisent dans les salles de classe.

**107. Croissance et amélioration du financement extérieur :** En 2000, la communauté mondiale affirmait ce qui suit : « [...] aucun pays résolu à faire de l'éducation pour tous une réalité ne verra ses efforts compromis faute de ressources » [xlvii p.9]. Le manque de ressources ne saurait priver des milliards d'apprenants potentiels de l'exercice de leur droit à une éducation de qualité. Cet engagement est d'autant plus important à la lumière du programme encore plus ambitieux qui est associé aux ODD. On prévoit que l'écart entre les ressources disponibles au plan national et le montant nécessaire pour atteindre les nouvelles cibles fixées en matière d'éducation atteindra – en moyenne annuelle – 39 milliards de dollars entre 2015 et 2030 dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Ce déficit est particulièrement important dans les pays à faible revenu, où il représente 42 % de la totalité des coûts annuels. L'un des usages importants de la finance publique internationale, y compris de

l'APD, est de catalyser la mobilisation de ressources supplémentaires à partir d'autres sources, publiques et privées. L'aide publique restera donc une source essentielle de financement de l'éducation au cours des quinze prochaines années pour pouvoir atteindre les cibles, et elle sera complétée par une contribution croissante de la part des pays à revenu intermédiaire [ <sup>xlviii</sup>]. Les partenaires actifs dans le domaine de l'éducation doivent donc :

- **Inverser le déclin de l'aide à l'éducation :** le déclin de l'aide à l'éducation observé ces dernières années doit maintenant être inversé. Il est crucial que tous les engagements pris en matière d'APD soient honorés, y compris les engagements pris par de nombreux pays développés de consacrer la cible de 0,7 % de l'APD/du revenu national brut (RNB) à l'APD destinée aux pays en développement et entre 0,15 et 0,2 % du RNB aux pays les moins avancés. Conformément à leurs engagements, les pays développés qui ne l'ont pas encore fait sont invités à faire des efforts concrets supplémentaires pour atteindre la cible de 0,7 % du RNB pour l'APD aux pays en développement. En outre, la mobilisation en faveur de l'éducation dans les pays les moins avancés doit être renforcée. Sans compter qu'une augmentation de l'aide consacrée à l'éducation est nécessaire, en fonction des besoins et des priorités des pays. L'aide à l'éducation doit être prévisible ;
- **Améliorer l'efficacité de l'aide par l'harmonisation et une meilleure coordination :** les donateurs, les pays à revenu intermédiaire et les autres partenaires devraient soutenir le financement de toutes les cibles d'Éducation 2030 en fonction des besoins et des priorités de chaque pays, en cherchant à utiliser le financement national et extérieur au service de l'agenda commun. Les bailleurs de fonds devraient continuer à aligner leur coopération pour le développement sur les directives relatives à l'efficacité de l'aide, en garantissant une meilleure harmonisation et une meilleure coordination, et en veillant à ce qu'elle renforce la maîtrise de l'action menée par les pays concernés et leur responsabilisation vis-à-vis de leurs citoyens ;
- **Améliorer l'équité du financement extérieur :** les financements de source extérieure devraient être mieux ciblés et venir en aide aux sous-secteurs négligés et aux pays à revenu faible et aux groupes vulnérables et défavorisés dans les pays à revenu intermédiaire. Dans le même temps, la tendance à la baisse des flux de l'APD vers les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doit être inversée. L'allocation des flux d'aide publique officielle ne devrait pas reposer uniquement sur le revenu par habitant. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être portée aux besoins de pays vulnérables comme les petits États insulaires en développement. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux à l'éducation devraient développer des stratégies en coopération avec les pays bénéficiaires pour déterminer le type de support le mieux adapté et les canaux et modalités de l'aide ;
- **Promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire :** la coopération Sud-Sud est un autre élément important de la coopération internationale au développement pour compléter, sans s'y substituer, la coopération Nord-Sud. Étant donné son importance accrue, son histoire différente et ses particularités, la coopération Sud-Sud devrait être vue comme l'expression de la solidarité entre les peuples et les pays du Sud, basée sur leurs expériences et objectifs communs. La coopération triangulaire devrait être renforcée comme moyen de financement de l'éducation et permettant d'apporter l'expérience et l'expertise pertinentes à prendre en compte dans la coopération en matière de développement. De plus, la création de la Banque de développement des pays du groupe BRICS par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde peut offrir de nouvelles sources de financement pour l'éducation et contribuer à inverser le déclin de l'APD ;
- **Accroître le montant de l'aide à l'éducation dans les pays en situation de conflit ou de crise :** il sera impossible de parvenir à l'éducation pour tous si les enfants, les jeunes et les adultes des États fragiles ou des États touchés par des conflits et des catastrophes naturelles

restent hors d'atteinte. Moins de 2 % des fonds mobilisés grâce aux demandes d'aide humanitaire sont alloués à l'éducation [xlix]. Des efforts urgents devraient être consentis pour augmenter de manière significative l'appui à l'éducation dans les réponses humanitaires et les crises prolongées, en fonction des besoins, et pour assurer une réponse rapide aux situations de conflit et de crise. Si l'on instaurait des synergies entre le financement humanitaire et le financement du développement, ainsi que leurs modalités, on pourrait accroître l'efficacité de chaque dollar investi dans les initiatives de redressement et répondre de manière cohérente aux besoins à court, moyen et long termes des États fragiles ou touchés par un conflit et les aider à trouver des solutions durables à la crise qu'ils traversent ;

- **Généraliser et renforcer les partenariats multipartites existants** : Il est impératif de soutenir la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 dans son ensemble. Les investissements et la coopération internationale devront être généralisés pour permettre à tous les enfants de mener à bien une éducation pré-primaire, primaire et secondaire de qualité, gratuite, équitable et inclusive, y compris par la généralisation et le renforcement d'initiatives multipartites, telles que le GPE. En outre, les installations éducatives seront améliorées, et l'investissement dans les STEM sera accru ; l'éducation tertiaire et la formation technique et professionnelle seront renforcées, garantissant un accès égalitaire pour les femmes et les filles et encourageant leur participation et le nombre de bourses disponibles pour les étudiants des pays en développement et leur permettant l'accès à l'enseignement supérieur sera augmenté. Il est également nécessaire et urgent de stimuler le financement des programmes d'alphabétisation pour les jeunes et les adultes, ainsi que pour l'apprentissage, les opportunités d'éducation et de formation des adultes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. En matière de financement coordonné de l'éducation, d'autres possibilités devraient être envisagées une fois que les besoins auront été identifiés pour toutes les cibles.

#### 108. Innover en mettant l'accent sur le partenariat, la transparence, l'équité et l'efficacité :

Pour réaliser ce programme ambitieux en faveur de l'éducation, il faudra débloquer toutes les ressources possibles pour soutenir le droit à l'éducation, dépasser le statu quo et aussi, parfois, obtenir davantage de résultats avec moins de ressources. Un processus d'amélioration continue est nécessaire, qui fait évoluer, suit et évalue les résultats de l'innovation, et utilise les nouveaux éléments pour assurer la pérennité des succès et changer de cap lorsque cela est nécessaire. Des efforts supplémentaires devront être consentis pour faire en sorte que le financement dont on dispose actuellement soit utilisé de manière toujours plus judicieuse. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer la gouvernance et les partenariats, mais d'autres innovations seront nécessaires :

- **Axer les investissements sur l'équité, l'inclusion et la qualité** : le fait d'accorder toute la place qui revient à l'équité, à l'inclusion et à la qualité représentera une innovation dans la plupart des systèmes. Tous les investissements actuels et nouveaux devraient être passés au crible à l'aune d'un critère essentiel : permettent-ils à tous, y compris les plus marginalisés et les plus vulnérables, d'acquérir les connaissances, les attitudes et les compétences dont ils ont besoin dans la vie courante, pour subvenir à leurs besoins et pour exercer pleinement leur droit à l'éducation ?
- **Utiliser au mieux les fonds en provenance de sources de financement privées** : outre le rôle important qu'il joue en tant que contribuable, il apparaît aujourd'hui que le secteur privé peut venir compléter les ressources allouées à l'éducation et accroître les synergies. Il est essentiel de s'assurer que la contribution financière du secteur privé à l'éducation bénéficie au premier chef aux pays et aux individus qui en ont le plus besoin, et de renforcer la place de l'éducation en tant que bien public [l]. Les partenariats fructueux avec le secteur privé exigent une coordination efficace et des dispositifs réglementaires propres à garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.

- **Dénoncer et combattre le détournement et le gaspillage de ressources :** L'éducation est privée de ressources essentielles en raison de la corruption et de l'inefficacité. Un suivi et un contrôle indépendants des dépenses permettraient d'augmenter considérablement le montant des fonds effectivement reçus par les établissements scolaires.
- **Instaurer un suivi et un système de rapport transparents :** Un engagement direct en faveur d'une approche coordonnée et d'un système de redevabilité mutuelle, comprenant le suivi et l'établissement de rapports transparents sur le financement d'Éducation 2030 est requis. Il faudrait en particulier s'interroger pour savoir si les ressources financières atteignent les populations les plus vulnérables et les pays les moins avancés. Un tel engagement suppose le développement de capacités et le dégagement de ressources adéquates pour la collecte de données en vue des rapports financiers.

## Conclusion

109. Nous, communauté internationale de l'éducation, défendons solidairement une nouvelle approche globale visant à assurer une éducation de qualité ouverte à tous et équitable pour les enfants, les jeunes et les adultes, et à multiplier les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Nous travaillerons collectivement en vue de réaliser tous les objectifs relatifs à l'éducation, ce qui permettra de renforcer la coopération internationale dans le secteur de l'éducation. Nous convenons que des financements supplémentaires importants seront nécessaires pour atteindre les nouvelles cibles fixées et que les ressources disponibles devront être utilisées de la manière la plus efficace possible afin d'accélérer le rythme des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Éducation 2030. Nous soulignons aussi la nécessité d'une bonne gouvernance et de la supervision par les citoyens de l'application du principe de responsabilité en matière d'éducation. Convaincus qu'Éducation 2030 permettra de réaliser des progrès historiques dans le domaine de l'éducation, nous nous engageons à mener des actions audacieuses, novatrices et durables pour que l'éducation transforme réellement des vies dans le monde. Le succès d'Éducation 2030 sera mesuré à l'aune de celui de chaque être humain.



## **ANNEXE I INDICATEURS GLOBAUX**

*À insérer après la finalisation à travers le processus ONU*

DRAFT

## ANNEXE II CADRE D'INDICATEURS THÉMATIQUES PROPOSÉ (version préliminaire)

Cette annexe présente la proposition d'indicateurs thématiques développée par le Groupe consultatif technique (GCT) sur les indicateurs de l'éducation. Le GCT se compose de représentants d'états membres représentant toutes les régions, d'organisations de la société civile et de partenaires internationaux (UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'EPT/GEMR, OCDE, UNICEF et Banque mondiale). Cette version préliminaire est celle qui a été présentée au comité de rédaction du Cadre d'action Éducation 2030. Cependant, aucune décision n'a été prise quant aux indicateurs, ceux-ci seront mis à jour sur la base de la finalisation des indicateurs globaux au travers du processus de travail du GIAE et approuvés par le Comité directeur Éducation 2030.

**Objectif : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Concept	N°	Indicateur	Égalité	Sexe	Lieu de résidence	Richesse	Disponible	Couverture	Indicateurs mondiaux proposés	Commentaires
<b>Cibles 4.1-4.7</b>										
<b>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</b>										
Apprentissage	1.	Pourcentage des enfants/jeunes (i) à la fin du cycle primaire, et (ii) à la fin du premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (a) lecture et (b) mathématiques	Oui	X	X	X	1-3 ans		Oui	Les efforts pour produire des mesures mondiales se focaliseront sur les concepts communs d'aptitudes minimales en établissant des liens entre les études d'évaluation des élèves nationales, régionales et internationales.
	2.	Existence d'une évaluation de l'apprentissage représentative au plan national (i) durant le cycle primaire, (ii) à la fin du cycle primaire, et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire	Non				1-3 ans			Des normes devront être élaborées pour toutes les évaluations, nationales, régionales et internationales, pour améliorer la qualité des évaluations et la mesure des résultats de l'apprentissage. L'Observatoire des résultats de l'apprentissage de l'ISU effectuera le suivi des évaluations, nationales, régionales et internationales.

Achèvement	3.	Taux brut d'admission jusqu'au dernier niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	Oui	X			Oui	c150		
	4.	Taux d'achèvement (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	Oui	X	X	X	Oui	c100		Cet indicateur est actuellement disponible, mais il est nécessaire de poursuivre le travail pour finaliser une méthodologie commune et accroître le nombre des enquêtes disponibles pour le calculer. Le taux est calculé pour les jeunes dépassant de 3-5 ans l'âge officiel pour terminer un niveau d'études donné.
Participation	5.	Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	Oui	X	X	X	Oui	c160		Cet indicateur sera également utilisé pour effectuer le suivi des enfants et des adolescents des populations réfugiées et déplacées conformément aux efforts visant à améliorer la couverture.
	6.	Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	Oui	X	X	X	Oui	c100		Cet indicateur est actuellement disponible, mais il est nécessaire de poursuivre le travail pour s'entendre sur une méthodologie commune sur l'ajustement de l'âge.
Offre	7.	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti dans les cadres juridiques	Non				Oui	Tous		
<b>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</b>										
Préparation	8.	Pourcentage des enfants en âge d'entrer à l'école dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial	Oui	X	X	X	3-5 ans		Oui	Actuellement, le suivi de cet indicateur est effectué à travers de l'Indice de développement de la petite enfance disponible à travers les Enquêtes à indicateurs multiples (MICS) pour les enfants en âge d'entrer à l'école, mais il est nécessaire de poursuivre le travail pour examiner d'autres alternatives, dégager un consensus et élaborer une série de questions à utiliser dans l'ensemble des enquêtes.
	9.	Pourcentage des enfants de moins de 5 ans vivant dans des environnements d'apprentissage familiaux positifs et stimulants	Oui	X	X	X	Oui	c30		Actuellement, le suivi de cet indicateur est effectué à travers les enquêtes MICS, mais il est nécessaire de poursuivre le travail pour examiner d'autres alternatives, dégager un consensus et élaborer une série de questions à utiliser dans l'ensemble des enquêtes.

Participation	10.	Taux de participation à des activités d'éducation et de protection de la petite enfance pendant une période donnée avant l'entrée à l'école primaire	Oui	X	X	X	3-5 ans			Il est nécessaire d'harmoniser cet indicateur dans l'ensemble des enquêtes dans deux domaines : (i) la tranche d'âge de référence (par ex. les enquêtes MICS posent une question sur les 3-4 ans), (ii) les types de programmes couverts.
	11.	Taux brut de scolarisation préscolaire	Oui	X			Oui	c165		
Offre	12.	Nombre d'années d'éducation préscolaire (i) gratuite et (ii) obligatoire garantie dans les cadres juridiques	Non				Oui	Tous		
<b>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</b>										
Participation	13.	Taux brut de scolarisation de l'enseignement supérieur	Oui	X			Oui	c145		
	14.	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique-professionnel (15-24 ans)	Oui	X			3-5 ans			Actuellement, des données sont disponibles sur les inscriptions dans l'enseignement technique/professionnel dans le second cycle du secondaire, l'enseignement post-secondaire non tertiaire et l'enseignement supérieur de cycle court. Recueillir les données sur l'EFTP par âge dans les cadres autres que les écoles formelles/universités pose des difficultés.
	15.	Pourcentage de jeunes/adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation au cours des 12 derniers mois, par type de programme (formel et non-formel) et par groupe d'âge	Oui	X	X	X	Oui	c30	Oui	Actuellement, les données sur l'éducation des adultes sont disponibles uniquement dans les pays de l'Union européenne. Un travail considérable est nécessaire pour élaborer une série de questions à appliquer dans les enquêtes sur la population active et les autres enquêtes à l'échelle mondiale.  L'indicateur sera calculé pour un éventail de tranches d'âge et de différents types de programme formels et non formels, incluant l'apprentissage des adultes.

<b>4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat</b>										
Compétences	16.	1. Pourcentage des jeunes/adultes qui maîtrisent au moins le niveau minimal d'aptitude en culture numérique	Oui	X	X	X	1-3 ans	...		Peu d'enquêtes (par ex. ICILS) tentent de mesurer ces compétences. Des efforts importants sont nécessaires pour élaborer une collecte mondiale de données.
		2. Pourcentage des individus qui ont des compétences en TIC, par type de compétence	Oui	X	X	X	1-3 ans	...	Oui	L'indicateur mondial proposé sera dérivé de l'enquête de l'UIT (et aussi éventuellement de l'OCDE).
	17.	Taux de réussite de l'éducation des jeunes/adultes par tranches d'âge, statut de l'activité économique, niveaux d'études et orientation scolaire	Oui	X	X	?	Oui	c120		
<b>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable</b>										
Cibles transversales d'égalité	...	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse, et d'autres comme le handicap et les situations de conflit lorsque les données seront disponibles) pour tous les indicateurs de cette liste susceptibles d'être désagrégés (tels qu'ils ont été identifiés dans les colonnes 5-7)  Si possible, d'autres indicateurs devront être présentés en relation avec leur répartition dans la cohorte							Oui	Citons parmi les indicateurs alternatifs potentiels : (i) le rapport de cotes (ou odds ratio) (ii) l'indice de concentration (iii) le groupe le moins favorisé (par ex. les filles rurales les plus pauvres) par rapport à la moyenne.
Politique	18.	Pourcentage d'élèves dans l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction	Oui	X	X	X	3-5 ans			Des mesures quant à la langue parlée à la maison et la langue d'instruction seront nécessaires pour élaborer un outil de mesure mondial.
	19.	Mesure dans laquelle des politiques basées sur une formule explicite réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées	Non				3-5 ans			Un cadre sera nécessaire afin de permettre de décrire et d'évaluer les politiques des pays.
	20.	Dépenses de l'éducation par élève, niveau d'études et source de financement	Non				1-3 ans			La couverture de cet indicateur, en particulier pour les dépenses privées pour l'éducation, doit être augmentée de manière significative.
	21.	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays à faible revenu	Non				Oui	c60		

<b>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</b>										
Compétences	22.	Pourcentage de la population par tranche d'âge ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé en (a) alphabétisme et en (b) numératie fonctionnels	Oui	X	X	X	3-5 ans		Oui	Bien que plusieurs pays à revenu intermédiaire (STEP) et à revenu élevé (PIAAC) aient évalué les compétences alphabétiques et en numératie des adultes, un outil coût-efficace doit être intégré dans les autres enquêtes en vue d'une utilisation dans l'ensemble des pays.
	23.	Taux d'alphabétisme des jeunes/adultes.	Oui	X	X		Oui	c160		Les âges cibles sont 15-24 ans pour les jeunes et 15 ans et plus pour les adultes, mais d'autres tranches d'âge sont également possibles.
Offre	24.	Taux de participation des jeunes/adultes aux programmes d'alphabétisation	Oui	X	X	X	3-5 ans			Des outils doivent être élaborés en liaison avec l'indicateur 15.
<b>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</b>										
Offre	25.	Degré auquel (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable sont intégrées dans (a) les politiques d'éducation nationale, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves	No				1-3 ans			Un travail préparatoire est nécessaire pour dégager un consensus sur la façon dont les politiques au niveau national correspondent à ces concepts. Un cadre sera nécessaire afin de permettre de décrire et d'évaluer les politiques des pays.
Connaissances	26.	Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité	Oui	X	?	?	3-5 ans			Il n'existe actuellement aucune enquête qui recueille les données nécessaires.
	27.	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience	Oui	X	X	X	Oui	c55	Oui	Lorsque plus de données seront disponibles et des indicateurs plus pertinents élaborés, cet indicateur pourrait être remplacé.

Offre	28.	Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles pour la vie	Non				3-5 ans			Un travail préparatoire est nécessaire pour dégager un consensus sur la définition de telles approches et l'élaboration de cadres pour recueillir des données.
	29.	Degré auquel le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme est mis en œuvre (conformément à la Résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies) à l'échelle mondiale	Non				3-5 ans	Tous		Un travail préparatoire est nécessaire pour dégager un consensus sur la manière dont le suivi du cadre peut être effectué.
<b>Moyens de mise en œuvre 4.a-4.c</b>										
<b>4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous</b>										
Ressources	30.	Pourcentage d'écoles disposant de l'accès à (i) l'eau potable, (ii) des installations sanitaires adéquates, et (iii) d'équipements de base pour le lavage des mains	Oui		X		1-3 ans		Oui	Un travail considérable est nécessaire pour élargir la couverture des efforts actuels de collecte des données à tous les pays selon les définitions des indicateurs WASH..
	31.	Pourcentage d'écoles disposant de l'accès à (i) l'électricité, (ii) d'un accès Internet à des fins pédagogiques, et (iii) d'ordinateurs à des fins pédagogiques	Oui		X		Oui	c70	Oui	
	32.	Pourcentage d'écoles dotées d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés	Oui		X		3-5 ans		Oui	Un travail préparatoire important est nécessaire afin d'élaborer une approche pour évaluer les conditions de scolarisation des personnes handicapées dans les pays.
Environnement	33.	Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels	Oui	X	X	X	Oui	80		L'indicateur est disponible à travers l'Enquête mondiale sur la santé des élèves réalisée en milieu scolaire.
	34.	Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements	Non				1-3 ans			Un travail considérable est nécessaire pour établir une collecte organisée des données pour mesurer cette cible, sur la base des exemples disponibles dans le rapport L'éducation prise pour cible.

<b>4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans les pays développés et autres pays en développement</b>										
Nombre	35.	Nombre de bourses d'études de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire	Non				1-3 ans		Un travail préparatoire est nécessaire pour établir une collecte organisée des données pour mesurer cette cible, notamment la répartition équitable des bourses d'études. Inclut les bourses d'études accordées par les pays pour envoyer leurs étudiants à l'étranger ainsi que celles accordées par les pays hôtes ou donateurs d'établissements d'enseignement supérieur et de fondations.	
	36.	Volume des flux de l'Aide publique au développement (APD) pour les bourses d'études par secteur et type d'études	Non				Oui	Tous	Oui	Cet indicateur ne mesure que certaines sources de bourses d'études.
<b>4.c D'ici à 2030, accroître, nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation des enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</b>										
Qualification	37.	Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales par niveau d'études et type d'établissement	Oui	X	X		1-3 ans			Des efforts considérables seront nécessaires pour convenir de normes communes et assurer la couverture par type d'établissement. Les enseignants qualifiés ont au moins les qualifications minimales académiques requises par les normes nationales pour enseigner une matière spécifique.
	38.	Ratio élèves/enseignant formé par niveau d'études	Non				Oui			
Formation	39.	Pourcentage d'enseignants dans (i) le préscolaire, (ii) le cycle primaire, (iii) le premier cycle du secondaire et (iv) le second cycle du secondaire qui ont reçu au moins les formations initiale et continue des enseignants organisées et reconnues (c.-à-d. pédagogique) requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné, par type d'établissement	Oui	X	X		Oui		Oui	Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour convenir de normes communes et assurer la couverture par type d'établissement. Les enseignants formés ont reçu au moins la formation minimale pédagogique requise par les normes nationales pour devenir enseignant.
	40.	Ratio élèves/enseignant formé par niveau d'études	Non				Oui			



Motivation	41.	Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification	Non				1-3 ans			Un travail préparatoire sera nécessaire pour élaborer une méthodologie fondée sur les données de la population active.
	42.	Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études	Non	X			1-3 ans			Un travail considérable est nécessaire pour élargir la couverture des collectes actuelles de données dans tous les pays.
Soutien	43.	Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié de la formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation	Non	X			3-5 ans			Des efforts importants seront nécessaires pour élaborer un outil qui évalue l'incidence, la durée et le contenu de la formation.

**Note :**

La formulation de l'objectif primordial et des cibles correspond à celle du document de l'Assemblée générale des Nations Unies "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030" A/RES/70/1 (21 Octobre 2015). La version française diffère de l'original en anglais. La traduction conforme est : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

La colonne 10 indique quels sont les indicateurs qui ont été proposés par le système de l'ONU pour être inclus dans la série d'indicateurs mondiaux pour le suivi des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui est en cours d'élaboration par le Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs de l'Objectif de développement durable (GIAE-ODD).

## NOTES

- i Nations Unies. 2015. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.
- ii UNESCO. 2014. Déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014. Accord de Mascate. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002281/228122f.pdf>.
- iii Adapté de : UNESCO. 2015. *Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ?* <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002326/232696f.pdf>.
- iv UNICEF. 2015. *The Investment Case for Education and Equity*. [http://www.unicef.org/publications/files/Investment\\_Case\\_for\\_Education\\_and\\_Equity\\_FINAL.pdf](http://www.unicef.org/publications/files/Investment_Case_for_Education_and_Equity_FINAL.pdf) (en anglais seulement).
- v UNESCO. 2015. *Repenser l'éducation*, op. cit., p.10.
- vi UNESCO. 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>.
- vii Banks, L.M. et Polack, S. *The Economic Costs of Exclusion and Gains of Inclusion of People with Disabilities: Evidence from Low and Middle Income Countries* (en anglais seulement). <http://disabilitycentre.lshtm.ac.uk/files/2014/07/Costs-of-Exclusion-and-Gains-of-Inclusion-Report.pdf> (en anglais seulement).
- viii Nations Unies. 1948. Déclaration universelle des droits de l'homme. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>.
- ix UNESCO. 1960. Convention concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris : UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001885/188526f.pdf>.
- x Nations Unies. 1989. Convention relative aux droits de l'enfant. <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.
- xi Nations Unies. 1960. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>. Le pacte dispose (art. 13.2) que « (a) l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous ; (b) l'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ; (c) l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ».
- xii Nations Unies. 2006. Convention relative aux droits des personnes handicapées. <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>.
- xiii Nations Unies. 1979. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>
- xiv Nations Unies. 1951. Convention relative au statut des réfugiés. <http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html>.
- xv Nations Unies. 2010. Résolution sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence. [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/64/290&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/290&Lang=F).
- xvi Adapté de : UNESCO. 2015. *Repenser l'éducation*, op. cit.
- xvii Définition des mots clés utilisés dans la Collection des traités de l'ONU. [https://treaties.un.org/Pages/Overview.aspx?path=overview/definition/page1\\_fr.xml&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/Overview.aspx?path=overview/definition/page1_fr.xml&clang=fr).
- xviii ISU/EPT RMS. 2015. *Un nombre croissant d'enfants et d'adolescents ne sont pas scolarisés car l'aide n'est pas à la hauteur*. Document d'orientation 22/ Fiche d'orientation 31. <http://fr.unesco.org/gem-report/un-nombre-croissant-d%E2%80%99enfants-et-d%E2%80%99adolescents-ne-sont-pas-scolaris%C3%A9s-car-l%E2%80%99aide-n%E2%80%99est-pas-%C3%A0-la#sthash.RbFCTGaV.dpbs>.
- xix UNESCO. 2012. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous. Jeunes et compétences – l'éducation au travail*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002180/218015f.pdf>.
- xx Voir par exemple:  
Union Européenne. 2007. *Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. [http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/keycomp-fr\\_1325755703492.pdf](http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/keycomp-fr_1325755703492.pdf).  
Banque Mondiale. 2011. *Apprentissage pour tous: Investir dans l'acquisition de connaissances et de compétences pour promouvoir le développement*. [http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ESSU/Education\\_Strategy\\_4\\_12\\_2011.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ESSU/Education_Strategy_4_12_2011.pdf) (en anglais seulement).  
UNESCO. 2012. *Rapport mondial de suivi de l'EPT, 2012*, op. cit.  
UNESCO Bangkok. 2015. *Transversal Competencies in Education Policy & Practice (Phase I)*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002319/231907E.pdf> (en anglais seulement).
- xxi Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance. *Early Childhood Development on the Post-2015 Development Agenda*. [http://www.ecdgroup.com/pdfs/Response-to-HLP-Report-2013\\_final.pdf](http://www.ecdgroup.com/pdfs/Response-to-HLP-Report-2013_final.pdf) (en anglais seulement).
- xxii UNESCO. 2015. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, op. cit.
- xxiii Base de données ISU, pour les données de 2000 et 2013. <http://data.uis.unesco.org/>.
- xxiv UIS. 2012. Classification Internationale Type de l'Éducation: CITE 2011. <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscid-2011-fr.pdf>.

- xxv OCDE. 2013. Les compétences nécessaires pour le 21<sup>e</sup> siècle. *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013. Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Chapitre 1. [http://skills.oecd.org/documents/SkillsOutlook\\_2013\\_Chapter1.pdf](http://skills.oecd.org/documents/SkillsOutlook_2013_Chapter1.pdf) (en anglais seulement).
- xxvi UNESCO. 2015. *EFA Global Monitoring Report 2015*, op. cit.
- xxvii Ibid.
- xxviii Ibid.
- xxix Plan International. 2012. *The State of the World's Girls 2012: Learning for Life*. <https://plan-international.org/state-worlds-girls-2012-learning-life> (en anglais seulement).
- xxx Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. 2010. CONFITEA VI Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes – Rapport final. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001877/187790f.pdf>.
- xxxi UNESCO. 2008. *The Global Literacy Challenge : A profile of youth and adult literacy at the mid-point of the United Nations Literacy Decade 2003-2012*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163170e.pdf> (en anglais seulement).
- xxxii ISU. 2015. Alphabétisme des adultes et des jeunes : Bulletin d'information de l'ISU. <http://www.uis.unesco.org/literacy/Documents/fs32-2015-literacyFR.pdf>.
- xxxiii OCDE. 2010. Résultats du PISA 2009 : *What Students Know and Can Do – Student Performance in Reading, Math and Science*. <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/48852548.pdf> (en anglais seulement).
- xxxiv UNESCO. 2014. *Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : Rapport final*. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230302f.pdf>.
- xxxv UNICEF. 2012. *Water, Sanitation and Hygiene Annual Report 2012*. [http://www.unicef.org/wash/files/2012\\_WASH\\_Annual\\_Report\\_14August2013\\_eversion\\_\(1\).pdf](http://www.unicef.org/wash/files/2012_WASH_Annual_Report_14August2013_eversion_(1).pdf) (en anglais seulement).
- xxxvi Plan International. 2012. *A Girl's Right to Learn Without Fear: Working to end gender-based violence at school*. <https://plan-international.org/files/global/publications/campaigns/a-girls-right-lwf-french.pdf> (en anglais seulement).
- xxxvii Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. *End School-Related Gender-Based Violence*. Infographic. [http://www.ungei.org/news/files/ENGLISH\\_SRGBV\\_INFOGRAPHIC\\_NOV2014\\_FINAL.pdf](http://www.ungei.org/news/files/ENGLISH_SRGBV_INFOGRAPHIC_NOV2014_FINAL.pdf) (en anglais seulement).
- xxxviii UNESCO. 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous – La parité et l'égalité des sexes dans l'éducation (résumé)*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002266/226662F.pdf>.
- xxxix UNESCO. 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/14*, op. cit.
- xl ISU/EPT RMS. 2014. Recherche enseignants formés pour garantir le droit de chaque enfant à l'enseignement primaire. Document de Politique 15. Fiche d'information 30. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002299/229913f.pdf>.
- xli UNESCO. 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/14*, op. cit.
- xliv ISU/EPT RMS. 2014. Recherche enseignants formés pour garantir le droit de chaque enfant à l'enseignement primaire, op. cit., et Enseignants formés : Base de données de l'ISU, données 2012. <http://data.uis.unesco.org/>.
- xlvi Ministère norvégien des Affaires étrangères. 2015. Chair's Statement – The Oslo Declaration. [www.osloeducationsummit.no/pop.cfm?FuseAction=Doc&pAction=View&pDocumentId=63448](http://www.osloeducationsummit.no/pop.cfm?FuseAction=Doc&pAction=View&pDocumentId=63448) (en anglais seulement).
- lxv Nations Unies. 2015. Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement. [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&referer=http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/documents.html&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&referer=http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/documents.html&Lang=F).
- lxvii UNESCO. 2015. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, op. cit.
- lxviii UNESCO. 2015. Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030. Document de référence 18 EPT RMS. <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232197F.pdf>.
- lxviii UNESCO. 2000. Cadre d'action de Dakar. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>.
- lxviii UNESCO. 2015. Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030, op. cit.
- lxix UNESCO. 2015. L'Aide humanitaire pour l'éducation: les raisons de son importance, pourquoi il faut l'intensifier. Document de référence EPT/RMSE 21. <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002335/233557f.pdf>.
- l Voir: UNESCO and UNICEF. 2013. *Making Education a Priority in the Post-2015 Development Agenda*. [http://www.unicef.org/education/files/Making\\_Education\\_a\\_Priority\\_in\\_the\\_Post-2015\\_Development\\_Agenda.pdf](http://www.unicef.org/education/files/Making_Education_a_Priority_in_the_Post-2015_Development_Agenda.pdf) (en anglais seulement).

